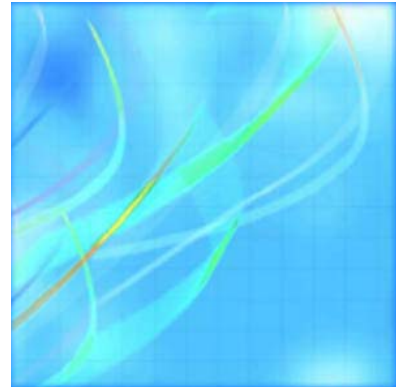




N° 21-015-XIF au catalogue

Paiements directs versés aux producteurs : statistiques économiques agricoles



Mai 2007

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Services à la clientèle, Division de l'agriculture, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : 1-800-465-1991 ou par courriel à : agriculture@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web à www.statcan.ca.

Service national de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Renseignements concernant le Programme des services de dépôt	1-800-700-1033
Télécopieur pour le Programme des services de dépôt	1-800-889-9734
Renseignements par courriel	infostats@statcan.ca
Site Web	www.statcan.ca

Renseignements pour accéder au produit

Le produit n° 21-015-XIF au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.ca et de choisir la rubrique Publications.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir des services rapides, fiables et courtois et à faire preuve d'équité envers ses clients. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées dans le site www.statcan.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.



Statistique Canada
Division de l'agriculture
Section des revenus et des prix agricoles

Paiements directs versés aux producteurs : statistiques économiques agricoles

Mai 2007

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2007

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juillet 2007

N° 21-015-XIF au catalogue, vol. 6 n° 1
ISSN 1705-0898

Périodicité : semestriel

Ottawa

This publication is available in English upon request (catalogue no. 21-015-XIE).

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada:

- . indisponibles pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant plus lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x** confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F** trop peu fiable pour être publié

Remerciements

Cette publication a été rédigée sous la direction de:

- **Marco Morin**, Chef, Section des revenus et prix agricoles
- **Estelle Perrault**, Chef, Sous-section des recettes monétaires agricoles
- **Kim Williams**, Analyste, Sous-section des recettes monétaires agricoles
- **Patrick Lemire**, Analyste, Sous-section des recettes monétaires agricoles
- **Doreen Houston-Scott**, Commis à la statistique, Sous-section des recettes monétaires agricoles

Table des matières

Faits saillants	4
Produits connexes	5
Tableaux statistiques	
1981	6
1982	7
1983	8
1984	9
1985	10
1986	11
1987	12
1988	13
1989	14
1990	15
1991	16
1992	17
1993	18
1994	19
1995	20
1996	21
1997	22
1998	23
1999	24
2000	25
2001	26
2002	27
2003	28
2004	29
2005	30
2006	31
Qualité des données, concepts et méthodologie	
Information générale	32
Paiements directs versés aux producteurs	33
Notes explicatives sur les paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes	37

Faits saillants

Les paiements directs de programme, qui ne comprennent pas les programmes non gouvernementaux, ont totalisé 4,4 milliards de dollars en 2006, ce qui représente une diminution de 7,8 % par rapport au sommet inégalé atteint en 2005. Toutefois, ils sont demeurés de 4,1 % supérieurs à la moyenne quinquennale précédente et bien au-dessus de la moyenne des 10 années précédentes.

L'élimination progressive du Programme de paiements relatifs au revenu agricole a contribué le plus à ce recul. Les paiements de 79 millions de dollars versés en 2006 étaient sensiblement inférieurs aux 886 millions de dollars distribués en 2005. Plusieurs programmes liés à l'ESB arrivaient également à échéance. Les paiements d'assurance-récolte, auxquels les producteurs contribuent en payant des primes, ont chuté de 26,8 % pour s'établir à 600 millions de dollars, en raison de meilleures conditions climatiques.

Les paiements au titre du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) et les améliorations liées au PCSRA ont totalisé 1,9 milliard de dollars, en hausse de 11,1 % par rapport au montant versé en 2005. Le Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPCO) a également versé 747 millions de dollars en 2006.

Produits connexes

Choisis parmi les publications de Statistique Canada

21-007-X	Indice des prix des produits agricoles
21-010-X	Revenue agricole net – Statistiques économiques agricoles
21-011-X	Recettes monétaires agricoles – Statistiques économiques agricoles
21-012-X	Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement – Statistiques économiques agricoles
21-013-X	Valeur du capital agricole – Statistiques économiques agricoles
21-014-X	Dettes agricoles en cours – Statistiques économiques agricoles
21-016-X	Bilan du secteur agricole – Statistiques économiques agricoles
21-017-X	Compte de la valeur ajoutée agricole – Statistiques économiques agricoles
21-018-X	Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles – Statistiques économiques agricoles

Tableau 1 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1981

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	9 690	33 060	13 680	570	57 000
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-9 690	-33 060	-13 680	-570	-57 000
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	1 140	2 539	1 381	18 990	9 784	8 504	4 612	4 264	36 946	88 160
Cotisations des producteurs	0	6	6	0	8 637	3 261	2 956	1 188	1 634	15 751	33 439
Paiements nets	0	1 134	2 533	1 381	10 353	6 523	5 548	3 424	2 630	21 195	54 721
Loi -stabilisation des prix agricoles											
Stabilisation des prix	294	5 106	1 893	4 359	47 880	38 732	11 394	6 280	13 827	2 451	132 216
Assurance-récolte											
Paiements bruts	1	1 236	238	197	7 000	18 496	18 529	92 010	27 396	5 938	171 041
Cotisations des producteurs	2	1 078	201	406	5 136	15 660	12 036	53 510	31 739	2 095	121 863
Paiements nets	-1	158	37	-209	1 864	2 836	6 493	38 500	-4 343	3 843	49 178
Subvention aux produits Laitiers	0	4 946	3 835	3 025	135 132	90 240	10 351	6 900	17 263	9 440	281 132
Autres Paiements											
Embargo sur les ventes de céréales	0	0	0	0	0	13 000	9 270	39 578	18 675	476	80 999
Aide pour bovins de boucherie	0	0	0	0	0	37 286	0	0	0	0	37 286
Appui à l'entretien du troupeau	0	0	0	0	0	0	10 496	13 013	2 760	0	26 269
Limitation des pertes de porc	0	0	0	0	0	0	0	0	9 085	0	9 085
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	5	50	2 381	1 412	1 183	118	355	65	5 573
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	479	1 493	1 614	0	3 586
Aide à l'hivernement des bovins	0	0	0	0	3 551	0	0	0	0	0	3 551
Achat de fourrages pour le bétail	0	0	0	0	0	0	1 586	1 355	85	0	3 026
Dédommagement des pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	97	0	97
Intéressement à l'élevage de porcelets	60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	60
Total paiements bruts	60	4	5	50	5 932	51 698	23 014	55 557	32 671	541	169 532
Total paiements											
Paiements bruts	355	12 432	8 510	9 012	214 934	208 950	71 792	165 359	95 421	55 316	842 081
Cotisations des producteurs	2	1 084	207	406	13 773	18 921	24 682	87 758	47 053	18 416	212 302
Paiements nets	353	11 348	8 303	8 606	201 161	190 029	47 110	77 601	48 368	36 900	629 779
Remises Réduisant les Dépenses											
Carburant	38	92	119	177	2 607	11 246	2 419	19 807	4 631	513	41 649
Intérêts	0	0	1 008	2 314	67 837	0	0	0	12 543	12 399	96 101
Engrais	0	0	1 500	0	60	0	0	0	0	0	1 560
Chaux	0	707	0	0	1 801	0	0	0	0	0	2 508
Impôts Fonciers	0	0	0	0	16 316	46 350	9 525	12 556	0	0	84 747
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	280	0	280
Remises Totales	38	799	2 627	2 491	88 621	57 596	11 944	32 363	17 454	12 912	226 845
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	393	13 231	11 137	11 503	303 555	266 546	83 736	197 722	112 875	68 228	1 068 926
Cotisations des producteurs	2	1 084	207	406	13 773	18 921	24 682	87 758	47 053	18 416	212 302
Paiements nets	391	12 147	10 930	11 097	289 782	247 625	59 054	109 964	65 822	49 812	856 624

Notes: Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1989.

Tableau 2 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1982

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	8 706	31 021	14 987	386	55 100
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-8 706	-31 021	-14 987	-386	-55 100
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	443	824	669	44 529	7 611	3 442	31 552	7 334	70 943	167 347
Cotisations des producteurs	0	380	750	314	13 836	2 537	1 233	6 928	6 391	32 908	65 277
Paiements nets	0	63	74	355	30 693	5 074	2 209	24 624	943	38 035	102 070
Loi -stabilisation des prix agricoles											
Stabilisation des prix	11	139	1 282	257	5 525	8 685	246	434	1 621	6 805	25 005
Assurance-récolte											
Paiements bruts	1	1 785	112	240	8 996	19 941	20 019	82 043	82 000	6 176	221 313
Cotisations des producteurs	3	1 047	234	452	6 379	19 642	15 746	56 336	32 367	2 403	134 609
Paiements nets	-2	738	-122	-212	2 617	299	4 273	25 707	49 633	3 773	86 704
Subvention aux produits Laitiers	0	5 256	3 394	3 491	131 513	87 250	10 092	6 829	17 944	8 667	274 436
Autres Paiements											
Aide pour bovins de boucherie et moutons	0	0	0	0	0	0	0	0	141 611	0	141 611
Aide pour bovins de boucherie	0	0	0	0	0	20 328	0	0	0	0	20 328
Encouragement à l'élevage du boeuf	0	0	0	0	0	0	7 034	0	0	0	7 034
Appui à l'entretien du troupeau	0	0	0	0	0	0	0	5 900	0	0	5 900
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	9	314	677	1 470	648	22	331	13	3 484
Aide à l'hivernement des bovins	0	0	0	0	3 017	0	0	0	0	0	3 017
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	388	330	467	0	1 185
Dédommagement des pertes de bétail	0	0	0	0	0	0	0	136	0	0	136
Dédommagement des pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	99	0	99
Intéressement à l'élevage de porcelets	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Total paiements bruts	40	0	9	314	3 694	21 798	8 070	6 388	142 508	13	182 834
Total paiements											
Paiements bruts	52	7 623	5 621	4 971	194 257	145 285	41 869	127 246	251 407	92 604	870 935
Cotisations des producteurs	3	1 427	984	766	20 215	22 179	25 685	94 285	53 745	35 697	254 986
Paiements nets	49	6 196	4 637	4 205	174 042	123 106	16 184	32 961	197 662	56 907	615 949
Remises Réduisant les Dépenses											
Carburant	17	109	112	184	2 998	11 964	2 337	2 710	5 191	521	26 143
Intérêts	0	0	1 160	0	112 104	15 050	1 785	0	22 775	8 075	160 949
Engrais	0	0	1 584	0	2	0	0	0	0	0	1 586
Chaux	0	766	0	0	1 141	0	0	0	0	0	1 907
Impôts Fonciers	0	0	0	0	19 840	50 378	9 513	12 871	0	0	92 602
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	680	0	680
Remises Totales	17	875	2 856	184	136 085	77 392	13 635	15 581	28 646	8 596	283 867
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	69	8 498	8 477	5 155	330 342	222 677	55 504	142 827	280 053	101 200	1 154 802
Cotisations des producteurs	3	1 427	984	766	20 215	22 179	25 685	94 285	53 745	35 697	254 986
Paiements nets	66	7 071	7 493	4 389	310 127	200 498	29 819	48 542	226 308	65 503	899 816

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1989.

Tableau 3 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1983

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	10 940	36 830	17 067	438	65 275
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-10 940	-36 830	-17 067	-438	-65 275
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	1 779	2 203	1 314	64 148	2 045	22 389	27 026	8 117	57 901	186 922
Cotisations des producteurs	0	86	121	8	19 493	682	8 963	8 172	6 084	29 785	73 394
Paiements nets	0	1 693	2 082	1 306	44 655	1 363	13 426	18 854	2 033	28 116	113 528
Loi -stabilisation des prix agricoles											
Stabilisation des prix	1	11	58	25	1 136	18 673	1 838	134	3 523	1 258	26 657
Assurance-récolte											
Paiements bruts	1	2 505	438	3 270	33 873	78 896	30 293	105 946	100 121	8 154	363 497
Cotisations des producteurs	2	1 100	220	977	11 970	21 323	17 921	56 633	56 703	2 464	169 313
Paiements nets	-1	1 405	218	2 293	21 903	57 573	12 372	49 313	43 418	5 690	194 184
Subvention aux produits Laitiers	0	5 188	3 265	3 596	129 468	87 454	10 936	7 313	18 232	143	265 595
Autres Paiements											
Encouragement à l'élevage du boeuf	0	0	0	0	0	0	6 484	0	0	0	6 484
Aide à l'hivernement des bovins	0	0	0	0	2 326	0	0	0	0	0	2 326
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	13	2	457	1 265	267	17	63	15	2 099
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	174	718	659	0	1 551
Dédommagement des pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	67	0	67
Intéressement à l'élevage de porcelets	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Total paiements bruts	40	0	13	2	2 783	1 265	6 925	735	789	15	12 567
Total paiements											
Paiements bruts	42	9 483	5 977	8 207	231 408	188 333	72 381	141 154	130 782	67 471	855 238
Cotisations des producteurs	2	1 186	341	985	31 463	22 005	37 824	101 635	79 854	32 687	307 982
Paiements nets	40	8 297	5 636	7 222	199 945	166 328	34 557	39 519	50 928	34 784	547 256
Remises Réduisant les Dépenses											
Carburant	13	99	90	144	4 126	14 367	2 216	2 514	4 423	426	28 418
Intérêts	0	0	1 130	0	70 210	3 200	2 049	3 308	56 121	6 872	142 890
Engrais	0	0	1 592	0	0	0	0	0	0	0	1 592
Chaux	0	641	0	0	597	0	0	0	0	0	1 238
Impôts Fonciers	0	0	0	0	20 610	54 075	9 237	13 115	0	0	97 037
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 328	0	2 328
Remises Totales	13	740	2 812	144	95 543	71 642	13 502	18 937	62 872	7 298	273 503
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	55	10 223	8 789	8 351	326 951	259 975	85 883	160 091	193 654	74 769	1 128 741
Cotisations des producteurs	2	1 186	341	985	31 463	22 005	37 824	101 635	79 854	32 687	307 982
Paiements nets	53	9 037	8 448	7 366	295 488	237 970	48 059	58 456	113 800	42 082	820 759

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1994.

Tableau 4 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1984

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	36 127	125 940	59 338	1 510	222 915
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	8 902	26 384	13 192	322	48 800
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	27 225	99 556	46 146	1 188	174 115
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	2 342	3 630	2 310	127 126	16 313	24 589	21 590	22 236	57 735	277 871
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	34 412	2 080	9 890	9 345	7 264	30 974	93 965
Paiements nets	0	2 342	3 630	2 310	92 714	14 233	14 699	12 245	14 972	26 761	183 906
Paiements stabilisation des prix	185	52	2 790	197	27 069	78 828	9 331	695	10 178	8 362	137 687
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	5	2 320	166	2 336	15 678	18 275	37 646	171 752	196 758	11 041	455 977
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	7 973	21 360	21 336	49 943	62 362	3 163	168 734
Paiements nets	3	1 140	-57	1 144	7 705	-3 085	16 310	121 809	134 396	7 878	287 243
Subvention aux produits laitiers	0	5 363	3 892	3 826	139 111	90 238	11 246	7 595	19 499	19	280 789
Autres paiements											
Aide - Uleveurs victime de la sucherresse	0	0	0	0	0	0	2 838	21 152	16 142	0	40 132
Dédommagement des pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	7 399	133	0	7 532
Dégats causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	164	904	1 208	0	2 276
Aide à l'hivernement des bovins	0	0	0	0	1 798	0	0	0	0	0	1 798
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	143	823	283	145	307	28	1 729
Transport du bétail	0	0	0	0	0	0	0	247	0	0	247
Paiements aux éleveurs d'agneaux	0	0	0	0	0	0	0	210	0	0	210
Encouragement à l'élevage du boeuf	0	0	0	0	0	0	45	0	0	0	45
Intéressement à l'élevage de porcelets	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Total paiements bruts	40	0	0	0	1 941	823	3 330	30 057	17 790	28	54 009
Total paiements											
Paiements bruts	230	10 077	10 478	8 669	310 925	204 477	122 269	357 629	325 799	78 695	1 429 248
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	42 385	23 440	40 128	85 672	82 818	34 459	311 499
Paiements nets	228	8 897	10 255	7 477	268 540	181 037	82 141	271 957	242 981	44 236	1 117 749
Remises Réduisant les Dépenses											
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	10	93	86	163	4 281	14 295	2 186	3 417	4 145	443	29 119
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 045	0	3 045
Intérêts	0	0	1 153	0	65 087	2 894	6 448	10 887	48 933	10 981	146 383
Engrais	0	0	1 577	0	0	0	0	0	0	0	1 577
Chaux	0	698	0	0	710	0	0	0	0	0	1 408
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts fonciers	0	0	0	0	22 978	71 620	9 110	20 820	0	0	124 528
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artif.	0	0	0	0	0	0	3 175	0	0	0	3 175
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	10	791	2 816	163	93 056	91 984	17 744	35 124	56 123	11 424	309 235
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	240	10 868	13 294	8 832	403 981	296 461	140 013	392 753	381 922	90 119	1 738 483
Cotisations des producteurs	2	1 180	223	1 192	42 385	23 440	40 128	85 672	82 818	34 459	311 499
Paiements nets	238	9 688	13 071	7 640	361 596	273 021	99 885	307 081	299 104	55 660	1 426 984

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1997.

Tableau 6 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1985

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	87 776	292 357	138 317	3 374	521 824
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	7 746	21 043	9 553	258	38 600
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	80 030	271 314	128 764	3 116	483 224
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	2 895	5 051	2 906	158 937	4 136	31 771	33 513	11 084	44 384	294 677
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	44 392	6 033	13 860	8 459	0	23 575	96 319
Paiements nets	0	2 895	5 051	2 906	114 545	-1 897	17 911	25 054	11 084	20 809	198 358
Paiements stabilisation des prix	2	86	67	11	2 475	3 774	2 698	320	2 101	4 275	15 809
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	1	3 682	380	4 651	5 842	12 088	31 329	282 693	249 153	14 310	604 129
Cotisations des producteurs	4	1 246	225	1 280	11 647	20 870	27 628	72 463	66 243	4 178	205 784
Paiements nets	-3	2 436	155	3 371	-5 805	-8 782	3 701	210 230	182 910	10 132	398 345
Subvention aux produits laitiers	0	5 090	3 502	3 720	133 344	90 018	10 935	6 979	18 591	9 894	282 073
Autres paiements											
Aide aux éleveurs victimes de la sécheresse	0	0	0	0	0	0	1 087	36 379	29 537	3 972	70 975
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	31 253	0	1 094	0	925	0	33 272
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	20 543	0	20 543
Dédommagement pour les pertes causées par les inondations	0	0	0	0	0	0	0	7 481	0	0	7 481
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	95	767	1 526	0	2 388
Subvention pour la betterave à sucre	0	0	0	0	0	0	1 742	0	0	0	1 742
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	52	56	22	638	258	42	212	14	1 294
Modifications provisoires de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	873	0	873
Encouragement à la production de légumes frais	0	0	0	0	0	0	0	0	709	0	709
Encouragement à l'élevage du porc	0	675	0	0	0	0	0	0	0	0	675
Transport du bétail	0	0	0	0	0	0	0	385	0	0	385
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	100	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Encouragement à l'élevage du bœuf	0	0	0	0	0	0	15	0	0	0	15
Total paiements bruts	21	775	52	56	31 275	638	4 291	45 054	54 325	3 986	140 473
Total paiements											
Paiements bruts											
Cotisations des producteurs	24	12 528	9 052	11 344	331 873	110 654	168 800	660 916	473 571	80 223	1 858 985
Paiements nets	4	1 246	225	1 280	56 039	26 903	49 234	101 965	75 796	28 011	340 703
	20	11 282	8 827	10 064	275 834	83 751	119 566	558 951	397 775	52 212	1 518 282
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	23 864	76 352	8 982	3 103	0	0	112 301
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 174	0	60 911	37 457	6 738	17 117	38 293	5 215	166 905
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 668	0	3 668
Carburant	13	162	114	293	4 039	14 680	3 218	6 409	9 330	748	39 006
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	2 585	0	2 585
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	13 238	0	13 238
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	5 571	0	0	0	0	5 571
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	13	729	2 853	293	89 535	134 060	18 938	26 629	83 639	5 963	362 652
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	37	13 257	11 905	11 637	421 408	244 714	187 738	687 545	557 210	86 186	2 221 637
Cotisations des producteurs	4	1 246	225	1 280	56 039	26 903	49 234	101 965	75 796	28 011	340 703
Paiements nets	33	12 011	11 680	10 357	365 369	217 811	138 504	585 580	481 414	58 175	1 880 934

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 1997.

Tableau 6 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1986

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	150 797	477 144	225 438	5 360	858 739
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	4 621	14 423	7 113	143	26 300
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	146 176	462 721	218 325	5 217	832 439
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	762	926	1 657	934	191 576	13 734	19 463	27 256	31 014	44 054	331 376
Cotisations des producteurs	0	445	1 158	622	57 309	4 581	12 909	9 926	0	22 652	109 602
Paiements nets	762	481	499	312	134 267	9 153	6 554	17 330	31 014	21 402	221 774
Paiements stabilisation des prix											
Paiements bruts	2	88	30	41	2 320	20 393	2 864	430	24	1 243	27 435
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	26	0	0	0	1 156	0	0	1 879	0	3 061
Cotisations des producteurs	0	76	1	0	0	8 697	1 900	931	7 989	0	19 594
Paiements nets	0	-50	-1	0	0	-7 541	-1 900	-931	-6 110	0	-16 533
Assurance-récolte											
Paiements bruts	5	2 595	978	1 640	20 065	22 596	40 598	289 849	156 365	15 455	550 146
Cotisations des producteurs	4	1 294	244	1 059	11 949	24 849	26 596	93 882	87 330	4 584	251 791
Paiements nets	1	1 301	734	581	8 116	-2 253	14 002	195 967	69 035	10 871	298 355
Subvention aux produits laitiers											
Paiements bruts	0	5 331	3 654	3 672	131 233	85 815	10 628	7 206	18 878	10 227	276 644
Autres paiements											
Aide pour les récoltes affectées par la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	69 569	72 168	7 219	148 956
Aide spéciale à l'élevage	0	0	0	0	0	0	0	0	70 087	0	70 087
Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	51 716	0	0	51 716
Aide aux éleveurs victimes de la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	1 350	41 325	1 000	43 675
Modifications provisoires de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	12 093	0	12 093
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	11 600	0	11 600
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	1 126	6 429	3 502	0	11 057
Encouragement à la culture de la betterave à sucre	0	0	0	0	0	0	3 485	0	4 553	0	8 038
Réaffectation des excédents de pommes de terre	0	4 258	0	0	0	0	0	0	0	0	4 258
Dédommagement pour les pertes causées par les inondations	0	0	0	0	0	0	0	0	4 058	0	4 058
<<Beehive Production Losses>>	0	0	0	0	0	0	0	0	2 439	0	2 439
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	68	0	46	766	300	71	594	10	1 855
Encouragement à l'élevage du porc	0	1 375	0	0	0	0	0	0	0	0	1 375
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	4	0	0	0	1 298	0	1 302
Subvention pour la betterave à sucre	0	0	0	0	0	0	1 132	0	0	0	1 132
Transport du bétail	0	0	0	0	0	0	0	447	0	0	447
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	295	0	0	0	0	0	0	0	0	295
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	131	0	0	0	0	0	0	0	0	131
Vente de paille comme aliment pour le bétail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	95	95
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	19	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Encouragement à l'élevage du boeuf	0	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4
Total paiements bruts	19	6 059	68	0	50	766	6 047	129 582	223 717	8 324	374 632
Total paiements											
Paiements bruts	788	15 025	6 387	6 287	345 244	144 460	230 397	931 167	657 315	84 663	2 422 033
Cotisations des producteurs	4	1 815	1 403	1 681	69 258	38 127	46 026	119 162	102 432	27 379	407 287
Paiements nets	784	13 210	4 984	4 606	275 986	106 333	184 371	812 305	554 883	57 284	2 014 746
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	25 754	81 313	8 854	24	0	0	115 945
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 172	0	61 340	58 889	7 889	18 171	24 145	6 741	178 347
Électricité	0	0	0	0	2 116	0	0	0	0	0	2 116
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	5 412	0	5 412
Carburant	15	342	185	420	4 850	17 564	6 849	15 101	16 166	1 287	62 779
Engrais & chaux	0	570	1 459	0	517	0	0	0	19 200	0	21 746
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500	0	2 500
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	74 800	0	74 800
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	6 969	0	0	0	6 969
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	15	912	2 816	420	94 577	164 735	23 592	33 296	142 223	8 028	470 614
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	803	15 937	9 203	6 707	439 821	309 195	253 989	964 763	799 538	92 691	2 892 647
Cotisations des producteurs	4	1 815	1 403	1 681	69 258	38 127	46 026	119 162	102 432	27 379	407 287
Paiements nets	799	14 122	7 800	5 026	370 563	271 068	207 963	845 601	697 106	65 312	2 485 360

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 7 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1987

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	260 112	759 238	368 036	8 087	1 395 473
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	4 791	14 909	9 115	385	29 200
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	255 321	744 329	358 921	7 702	1 366 273
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	1 594	466	787	501	68 727	28 615	249	10 207	0	14 113	125 259
Cotisations des producteurs	0	759	1 220	515	70 295	9 539	5 888	9 370	0	10 617	108 203
Paiements nets	1 594	-293	-433	-14	-1 568	19 076	-5 639	837	0	3 496	17 056
Paiements stabilisation des prix	0	53	1 360	110	15 524	90 530	5 352	0	7 388	4 233	124 550
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	6	0	0	0	181	0	0	982	0	1 169
Cotisations des producteurs	0	71	233	1	320	14 147	5 988	2 732	16 271	1 039	40 802
Paiements nets	0	-65	-233	-1	-320	-13 966	-5 988	-2 732	-15 289	-1 039	-39 633
Assurance-récolte											
Paiements bruts	42	3 200	627	4 748	51 329	15 215	41 586	110 289	130 277	10 084	367 397
Cotisations des producteurs	3	1 296	272	1 171	15 051	22 837	24 274	69 391	73 452	5 189	212 936
Paiements nets	39	1 904	355	3 577	36 278	-7 622	17 312	40 898	56 825	4 895	154 461
Subvention aux produits laitiers	0	5 153	3 447	3 613	132 069	87 877	11 071	7 261	18 799	10 423	279 713
Autres paiements											
Programme spécial canadien pour les grains	0	2 409	739	861	32 124	109 397	154 576	408 086	252 410	5 500	966 102
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	17 776	0	17 776
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	836	6 621	3 496	0	10 953
Dédommagement des pertes d'animaux	0	55	69	0	230	1 323	344	12	455	52	2 540
Encouragement à l'élevage du porc	0	1 212	0	0	0	0	0	0	0	0	1 212
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	582	0	582
Aide pour l'élevage de bovins de finition	0	0	358	0	0	0	0	0	0	0	358
Aide pour les récoltes affectées par la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	73	147	0	220
Aide - enrouissement des pommes de terre de rebut	0	165	0	0	0	0	0	0	0	0	165
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	118	0	0	0	0	0	0	0	0	118
Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	26	0	0	26
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18
Aide aux éleveurs victimes de la sécheresse	0	0	0	0	0	0	0	0	16	0	16
Transport du bétail	0	0	0	0	0	0	0	11	0	0	11
Prime à l'élevage des génisses laitières	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
Total paiements bruts	28	3 959	1 166	861	32 354	110 720	155 756	414 829	274 882	5 552	1 000 107
Total paiements											
Paiements bruts	1 664	12 837	7 387	9 833	300 003	333 138	474 126	1 301 824	800 364	52 492	3 293 668
Cotisations des producteurs	3	2 126	1 725	1 687	85 666	46 523	40 941	96 402	98 838	17 230	391 141
Paiements nets	1 661	10 711	5 662	8 146	214 337	286 615	433 185	1 205 422	701 526	35 262	2 902 527
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	26 486	115 748	18 780	0	0	0	161 014
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 183	0	52 680	83 635	1 587	17 186	16 260	5 417	177 948
Électricité	0	0	0	0	2 009	0	0	0	0	0	2 009
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 743	0	2 743
Carburant	24	418	217	335	3 896	17 018	5 572	36 434	7 836	856	72 606
Engrais & chaux	0	847	1 508	0	602	0	0	0	16 420	0	19 377
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	789	0	789
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	71 530	419	71 949
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	22 802	0	0	0	0	22 802
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	24	1 289	2 908	335	85 673	239 203	25 939	53 620	115 578	6 692	531 261
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	1 688	14 126	10 295	10 168	385 676	572 341	500 065	1 355 444	915 942	59 184	3 824 929
Cotisations des producteurs	3	2 126	1 725	1 687	85 666	46 523	40 941	96 402	98 838	17 230	391 141
Paiements nets	1 685	12 000	8 570	8 481	300 010	525 818	459 124	1 259 042	817 104	41 954	3 433 788

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 8 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1988

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	131 154	378 496	179 583	3 822	693 055
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	14 800	43 900	22 900	600	82 200
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	116 354	334 596	156 683	3 222	610 855
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 075	4 955	6 242	3 563	214 504	36 259	656	48 201	0	43 670	360 125
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	64 757	12 088	3 717	9 935	0	25 738	116 235
Paiements nets	2 075	4 955	6 242	3 563	149 747	24 171	-3 061	38 266	0	17 932	243 890
Paiements stabilisation des prix	7	4 540	446	3 770	31 350	94 690	5 276	135	5 008	930	146 152
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	386	467	56	865	55 205	13 759	5 940	56 799	2 976	136 453
Cotisations des producteurs	0	72	296	49	358	20 275	3 645	2 056	16 494	798	44 043
Paiements nets	0	314	171	7	507	34 930	10 114	3 884	40 305	2 178	92 410
Assurance-récolte											
Paiements bruts	22	2 623	177	811	24 212	38 403	90 023	250 905	170 786	8 143	586 105
Cotisations des producteurs	8	1 295	258	1 072	15 672	19 791	22 068	68 027	72 974	5 139	206 304
Paiements nets	14	1 328	-81	-261	8 540	18 612	67 955	182 878	97 812	3 004	379 801
Subvention aux produits laitiers	0	5 422	3 481	3 811	135 656	89 918	10 980	7 391	19 010	10 539	286 208
Autres paiements											
Programme spécial canadien pour les grains	0	3 057	554	982	34 318	106 094	165 324	450 632	297 869	6 612	1 065 442
Affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	0	0	0	0	0	0	11 684	42 238	13 534	0	67 456
Aide aux producteurs de pommes Red Delicious	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 231	3 231
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	105	1 772	937	0	2 814
Dédommagement des pertes d'animaux	0	2	71	0	1 290	710	148	18	267	38	2 544
Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte	0	0	0	0	0	0	0	0	1 823	0	1 823
Paiement au rendement pour les céréales fourragères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 754	1 754
Encouragement à l'élevage du porc	0	1 019	0	0	0	0	0	0	0	0	1 019
Aide aux exploitants de parcs d'engraissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 002	1 002
Aide pour l'élevage de bovins de finition	0	0	348	0	0	0	0	0	0	0	348
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	228	0	0	0	0	0	0	0	0	228
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	113	0	0	0	0	0	0	0	0	113
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	76	0	76
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17
Prime à l'élevage des génisses laitières	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Total paiements bruts	24	4 419	973	982	35 608	106 804	177 261	494 660	314 506	12 637	1 147 874
Total paiements											
Paiements bruts	2 128	22 345	11 786	12 993	442 195	421 279	429 109	1 185 728	745 692	82 717	3 355 972
Cotisations des producteurs	8	1 367	554	1 121	80 787	52 154	44 230	123 918	112 368	32 275	448 782
Paiements nets	2 120	20 978	11 232	11 872	361 408	369 125	384 879	1 061 810	633 324	50 442	2 907 190
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	27 913	122 399	6 919	0	0	0	157 231
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 193	0	58 910	64 744	1 651	14 573	12 532	636	154 239
Électricité	0	0	0	0	2 264	0	0	0	0	0	2 264
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 975	0	3 975
Carburant	32	674	291	578	3 721	17 011	5 468	28 892	7 130	1 010	64 807
Engrais & chaux	0	1 276	1 614	0	457	0	0	0	16 146	0	19 493
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	47 262	1 373	48 635
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	11 150	0	0	0	0	11 150
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	32	1 974	3 098	578	93 265	215 304	14 038	43 465	87 045	3 019	461 818
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	2 160	24 319	14 884	13 571	535 460	636 583	443 147	1 229 193	832 737	85 736	3 817 790
Cotisations des producteurs	8	1 367	554	1 121	80 787	52 154	44 230	123 918	112 368	32 275	448 782
Paiements nets	2 152	22 952	14 330	12 450	454 673	584 429	398 917	1 105 275	720 369	53 461	3 369 008

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 9 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1989

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	31 576	87 980	55 650	1 130	176 336
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	26 000	76 900	50 100	1 000	154 000
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	5 576	11 080	5 550	130	22 336
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 358	3 792	4 793	2 564	262 064	1 826	803	41 893	0	24 799	344 892
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	62 831	-20 032	1 285	7 449	0	8 939	60 472
Paiements nets	2 358	3 792	4 793	2 564	199 233	21 858	-482	34 444	0	15 860	284 420
Paiements stabilisation des prix											
Paiements bruts	1	678	39	341	15 435	47 363	1 337	18	220	4 034	69 466
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	4 285	6 943	2 642	39 991	163 336	72 074	37 798	142 794	16 283	486 146
Cotisations des producteurs	0	598	863	497	13 454	11 203	6 721	3 429	16 451	4 139	57 355
Paiements nets	0	3 687	6 080	2 145	26 537	152 133	65 353	34 369	126 343	12 144	428 791
Assurance-récolte											
Paiements bruts	27	954	1 138	1 549	40 116	42 784	154 962	501 849	185 347	12 424	941 150
Cotisations des producteurs	3	1 224	274	956	19 719	26 845	42 785	141 333	100 873	4 787	338 799
Paiements nets	24	-270	864	593	20 397	15 939	112 177	360 516	84 474	7 637	602 351
Subvention aux produits laitiers											
Paiements bruts	0	5 243	3 630	3 676	129 690	85 327	10 624	6 998	18 467	10 726	274 381
Autres paiements											
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	0	0	0	0	0	60 913	143 370	435 733	96 127	0	736 143
Programme de paiements à double prix pour le blé	0	81	37	262	4 038	16 478	11 548	33 620	20 140	772	86 976
Affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	0	0	0	0	0	3 525	11 478	17 835	30 434	848	64 120
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	102	1 346	1 680	0	3 128
Aide aux exploitants de parcs d'engraissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 905	2 905
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	45	0	50	1 161	255	590	314	27	2 446
Paiement au rendement pour les céréales fourragères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 774	1 774
Encouragement spécial à l'élevage du bétail de l'Atlantique	251	0	947	195	0	0	0	0	0	0	1 393
Aide aux producteurs de pommes Red Delicious	0	0	88	0	35	651	110	0	0	190	1 074
Programme spécial canadien pour les grains	0	1	0	1	65	128	81	322	350	2	950
Encouragement à l'élevage du porc	0	903	0	0	0	0	0	0	0	0	903
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	179	0	0	0	0	0	0	0	0	179
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	0	0	151	0	151
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	58	0	0	0	0	0	0	0	0	58
Prime à l'élevage des génisses laitières	21	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16
<<Certified Seed Potato Assistance>>	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	3
Total paiements bruts	288	1 226	1 120	458	4 188	82 856	166 944	489 446	149 196	6 518	902 240
Total paiements											
Paiements bruts	2 674	16 178	17 663	11 230	491 484	423 492	438 320	1 165 982	551 674	75 914	3 194 611
Cotisations des producteurs	3	1 822	1 137	1 453	96 004	18 016	76 791	229 111	167 424	18 865	610 626
Paiements nets	2 671	14 356	16 526	9 777	395 480	405 476	361 529	936 871	384 250	57 049	2 583 985
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	29 969	109 272	0	0	0	0	139 241
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	1 142	235	83 840	33 267	2 276	11 127	10 322	0	142 209
Électricité	0	0	0	0	2 335	0	0	0	0	0	2 335
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 813	0	2 813
Carburant	35	519	222	453	2 809	14 722	3 521	19 203	4 758	721	46 963
Engrais & chaux	0	610	1 580	0	354	0	0	0	18 143	0	20 687
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	47 614	1 491	49 105
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	817	0	0	0	0	817
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	35	1 153	2 944	688	119 307	158 078	5 797	30 330	83 650	2 212	404 194
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	2 709	17 331	20 607	11 918	610 791	581 570	444 117	1 196 312	635 324	78 126	3 598 805
Cotisations des producteurs	3	1 822	1 137	1 453	96 004	18 016	76 791	229 111	167 424	18 865	610 626
Paiements nets	2 706	15 509	19 470	10 465	514 787	563 554	367 326	967 201	467 900	59 261	2 988 179

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 10 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1990

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	24 348	70 731	40 263	680	136 022
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-24 348	-70 731	-40 263	-680	-136 022
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	24 348	70 731	40 263	680	136 022
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-24 348	-70 731	-40 263	-680	-136 022
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	1 915	3 382	1 800	772	204 247	7 805	0	2 603	0	15 098	237 622
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	79 454	2 168	0	232	0	7 199	89 053
Paiements nets	1 915	3 382	1 800	772	124 793	5 637	0	2 371	0	7 899	148 569
Paiements stabilisation des prix											
Paiements bruts	0	6	0	4	1 000	818	4	0	0	46	1 878
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	701	2 815	1 161	36 384	36 179	16 422	9 171	36 891	8 848	148 572
Cotisations des producteurs	0	530	918	471	11 498	18 376	7 886	8 172	20 664	4 011	72 526
Paiements nets	0	171	1 897	690	24 886	17 803	8 536	999	16 227	4 837	76 046
Assurance-récolte											
Paiements bruts	89	2 387	842	323	25 512	28 286	79 741	306 291	135 346	9 659	588 476
Cotisations des producteurs	15	1 388	281	854	21 954	33 210	37 309	106 727	56 466	4 916	263 120
Paiements nets	74	999	561	-531	3 558	-4 924	42 432	199 564	78 880	4 743	325 356
Subvention aux produits laitiers											
Paiements bruts	0	4 929	3 605	3 510	124 368	83 736	10 004	6 784	18 020	10 273	265 229
Autres paiements											
Aide pour améliorer le revenu agricole	0	456	2 990	563	0	27 968	46 801	274 725	98 636	18 554	470 693
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	0	0	0	0	20 960	3 773	5 136	8 143	1 607	0	39 619
Aide aux sinistrés (rivière de la Paix)	0	0	0	0	0	0	0	0	20 457	0	20 457
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	231	3 711	2 400	0	6 342
Programme d'aide - grains de provende	0	0	0	0	0	0	0	5 081	0	0	5 081
Paiement compensatoire pour le tabac	0	0	0	0	0	4 158	0	0	0	0	4 158
Encouragement spécial à l'élevage du bétail de l'Atlantique	219	1 601	903	200	0	0	0	0	0	0	2 923
Dédommagement des pertes d'animaux	0	1	2	20	425	1 102	14	73	383	722	2 742
Affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	0	0	0	0	1 621	48	300	27	2	243	2 241
Programme de développement des productions animales	0	0	0	0	0	0	1 165	0	0	0	1 165
Encouragement à l'élevage du porc	0	703	0	0	0	0	0	0	0	0	703
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	150	0	434	0	584
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	192	0	0	0	0	0	0	0	0	192
Paiement au rendement pour les céréales fourragères	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192	192
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	50	0	0	0	0	0	0	50
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	50
Programme spécial canadien pour les grains	0	0	0	0	0	2	8	15	16	0	41
Prime à l'élevage des génisses laitières	34	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
<<Certified Seed Potato Assistance>>	0	0	9	0	0	0	0	0	0	0	9
Total paiements bruts	267	3 003	3 904	833	23 006	37 051	53 805	291 775	123 935	19 711	557 290
Total paiements											
Paiements bruts	2 271	14 408	12 966	6 603	414 517	193 875	159 976	616 624	314 192	63 635	1 799 067
Cotisations des producteurs	15	1 918	1 199	1 325	112 906	53 754	69 543	185 862	117 393	16 806	560 721
Paiements nets	2 256	12 490	11 767	5 278	301 611	140 121	90 433	430 762	196 799	46 829	1 238 346
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	31 253	110 363	0	0	0	0	141 616
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	614	266	99 010	52 106	0	8 487	9 954	0	170 437
Électricité	0	0	0	0	2 620	0	0	0	0	0	2 620
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 294	0	2 294
Carburant	23	599	234	349	2 342	13 835	3 304	4 624	3 822	655	29 787
Engrais & chaux	0	611	1 204	0	115	0	0	0	19 666	0	21 596
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	26	0	0	0	0	0	0	0	0	26
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	38 752	161	38 913
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	6 596	0	0	0	0	6 596
Achats de bestiaux	0	0	868	72	0	0	0	0	0	0	940
Remises Totales	23	1 236	2 920	687	135 340	182 900	3 304	13 111	74 488	816	414 825
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	2 294	15 644	15 886	7 290	549 857	376 775	163 280	629 735	388 680	64 451	2 213 892
Cotisations des producteurs	15	1 918	1 199	1 325	112 906	53 754	69 543	185 862	117 393	16 806	560 721
Paiements nets	2 279	13 726	14 687	5 965	436 951	323 021	93 737	443 873	271 287	47 645	1 653 171

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en juin 1999.

Tableau 11 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1991

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	1 962	690	966	42 216	92 292	112 128	366 609	217 539	3 254	837 656
Cotisations des producteurs	0	810	250	320	26 470	39 200	44 110	133 430	80 125	1 630	326 345
Paiements nets	0	1 152	440	646	15 746	53 092	68 018	233 179	137 414	1 624	511 311
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	0	6	0	0	0	1 598	323	35 952	0	0	37 879
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	27 465	80 549	49 023	954	157 991
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	17 716	51 567	27 234	582	97 099
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	9 749	28 982	21 789	372	60 892
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 283	1 459	1 800	807	319 904	15 596	0	692	0	22 334	364 875
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	63 563	5 197	0	0	0	11 800	80 560
Paiements nets	2 283	1 459	1 800	807	256 341	10 399	0	692	0	10 534	284 315
Paiements stabilisation des prix	0	22	4	0	588	17 717	3	0	0	0	18 334
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	909	1 597	702	19 377	29 090	9 799	6 482	35 402	4 533	107 891
Cotisations des producteurs	0	684	776	479	16 063	19 300	6 806	5 583	19 715	3 262	72 668
Paiements nets	0	225	821	223	3 314	9 790	2 993	899	15 687	1 271	35 223
Assurance-récolte											
Paiements bruts	163	2 802	714	3 547	61 018	41 343	23 971	69 283	50 090	9 428	262 359
Cotisations des producteurs	14	1 131	236	1 109	22 035	28 739	28 884	72 846	59 407	5 313	219 714
Paiements nets	149	1 671	478	2 438	38 983	12 604	-4 913	-3 563	-9 317	4 115	42 645
Subvention aux produits laitiers	0	4 758	3 232	3 251	119 319	79 149	9 682	6 260	16 344	10 124	252 119
Autres paiements											
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	0	0	0	0	0	0	19 700	71 500	23 800	0	115 000
Aide pour améliorer le revenu agricole	0	627	500	845	0	26 907	15 065	1 922	77	1 399	47 342
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	25 249	0	25 249
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	58	215	1 448	236	733	8 201	539	11 430
Programme de compensation PVYn	0	9 773	45	351	0	67	0	0	44	0	10 280
Aide spéciale pour la production de fruits de vergers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 001	10 001
Programme d'aide - grains de provende	0	0	0	0	0	0	0	8 281	0	0	8 281
Programme de couvert végétal permanent	0	0	0	0	0	0	1 430	3 140	2 980	80	7 640
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	0	0	0	0	4 810	0	7	1	0	12	4 830
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	0	0	133	2 121	770	0	3 024
Programme de développement des productions animales	0	0	0	0	0	0	738	0	0	0	738
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	71	122	0	363	0	0	0	0	0	0	556
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	135	0	278	0	413
Paiement compensatoire pour le tabac	0	0	0	0	0	331	0	0	0	0	331
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	215	0	0	0	0	0	0	0	0	215
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	200	0	0	0	0	0	0	200
Aide affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	0	0	0	0	87	0	0	0	0	0	87
Prime à l'élevage des génisses laitières	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	68
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	24	0	0	0	0	0	0	0	0	24
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
«Certified Seed Potato Assistance»	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	8
Total paiements bruts	159	10 761	553	1 817	5 112	28 753	37 444	87 698	61 409	12 031	245 737
Total paiements											
Paiements bruts	2 605	22 679	8 590	11 090	567 534	305 538	220 815	653 525	429 807	62 658	2 284 841
Cotisations des producteurs	14	2 625	1 262	1 908	128 131	92 436	97 516	263 426	186 481	22 587	796 386
Paiements nets	2 591	20 054	7 328	9 182	439 403	213 102	123 299	390 099	243 326	40 071	1 488 455
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	42 444	116 384	0	0	0	0	158 828
Salaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Intérêts	0	0	3	259	76 000	59 133	14 418	4 962	9 378	0	164 153
Électricité	0	0	0	0	3 171	0	0	0	0	0	3 171
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600	0	2 600
Carburant	18	322	193	244	1 737	11 643	1 781	2 312	3 037	400	21 687
Engrais & chaux	0	477	921	0	184	0	0	0	20 575	0	22 157
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	33 358	0	33 358
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	5 463	0	0	0	0	5 463
Achats de bestiaux	0	0	845	76	0	0	0	0	0	0	921
Remises Totales	18	827	1 962	579	123 536	192 623	16 199	7 274	68 948	400	412 366
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	2 623	23 506	10 552	11 669	691 070	498 161	237 014	660 799	498 755	63 058	2 697 207
Cotisations des producteurs	14	2 625	1 262	1 908	128 131	92 436	97 516	263 426	186 481	22 587	796 386
Paiements nets	2 609	20 881	9 290	9 761	562 939	405 725	139 498	397 373	312 274	40 471	1 900 821

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 12 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1992

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	4 667	963	1 880	77 090	254 338	169 469	517 783	357 190	6 249	1 389 629
Cotisations des producteurs	0	1 450	330	470	38 490	67 115	65 250	175 370	114 404	2 170	465 049
Paiements nets	0	3 217	633	1 410	38 600	187 223	104 219	342 413	242 786	4 079	924 580
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	289	1 717	377	0	2 526	44 506	62 278	138 421	98 894	4 255	353 263
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-2 494	-7 317	-4 452	-87	-14 350
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-2 494	-7 317	-4 452	-87	-14 350
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 581	1 157	1 800	902	318 387	26 012	0	0	0	16 961	367 800
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	87 343	8 266	0	0	0	6 571	102 180
Paiements nets	2 581	1 157	1 800	902	231 044	17 746	0	0	0	10 390	265 620
Paiements stabilisation des prix	0	2	34	109	1 555	9 822	0	0	0	3	11 525
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	3 616	3 491	2 037	68 984	106 040	38 427	24 501	116 209	7 726	371 031
Cotisations des producteurs	0	703	1 103	501	17 707	16 934	8 719	6 107	29 270	3 319	84 363
Paiements nets	0	2 913	2 388	1 536	51 277	89 106	29 708	18 394	86 939	4 407	286 668
Assurance-récolte											
Paiements bruts	124	1 888	1 025	10 336	37 248	33 645	21 048	165 175	80 404	5 061	355 954
Cotisations des producteurs	29	1 019	217	1 717	20 988	34 253	32 548	98 110	35 471	2 424	226 776
Paiements nets	95	869	808	8 619	16 260	-608	-11 500	67 065	44 933	2 637	129 178
Subvention aux produits laitiers	0	4 857	2 937	3 008	107 477	72 245	8 981	6 132	15 248	10 094	230 979
Autres paiements											
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	1 024	9 275	3 708	9 379	10 279	93 936	77 016	223 473	165 580	9 666	603 336
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	24 439	0	24 439
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	2	29	323	2 919	471	72	5 419	136	9 371
Programme d'aide - grains de provende	0	0	0	0	0	0	0	9 252	0	0	9 252
Programme de couvert végétal permanent	0	0	0	0	0	0	1 430	3 140	2 990	80	7 640
Aide spéciale pour la production de fruits de vergers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 600	5 600
Programme de compensation PVYn	0	3 467	46	103	0	227	0	0	0	0	3 843
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	373	0	428	683	1 182	0	2 666
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture I	181	0	0	0	0	0	1 498	0	0	111	1 790
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	785	785
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	568	0	204	0	772
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	200	0	0	0	0	0	0	200
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	184	0	0	0	0	0	0	0	0	184
Aide affouragement en vert & pertes bétail dues à la sécheresse	0	0	0	0	86	0	0	0	0	0	86
Prime à l'élevage des génisses laitières	40	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Aide pour améliorer le revenu agricole	0	0	0	0	0	27	0	0	0	0	27
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	25	0	0	0	0	0	0	0	0	25
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	5	0	0	16	0	0	0	0	0	0	21
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
Aide spéciale en raison d'une sécheresse	0	0	0	0	10	0	0	0	0	0	10
«Certified Seed Potato Assistance»	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	6
Programme de développement des productions animales	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2	4
Total paiements bruts	1 265	12 951	3 762	9 727	11 071	97 109	81 413	236 620	199 814	16 380	670 112
Total paiements											
Paiements bruts	4 259	30 855	14 389	27 999	624 338	643 717	379 122	1 081 315	863 307	66 642	3 735 943
Cotisations des producteurs	29	3 172	1 650	2 688	164 528	126 568	106 517	279 587	179 145	14 484	878 368
Paiements nets	4 230	27 683	12 739	25 311	459 810	517 149	272 605	801 728	684 162	52 158	2 857 575
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	56 344	116 972	0	0	0	0	173 316
Salaires	0	0	0	0	0	306	0	0	0	0	306
Intérêts	0	0	0	250	45 300	3 075	0	1 806	9 136	0	59 567
Électricité	0	0	0	0	3 357	0	0	0	0	0	3 357
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	300	0	300
Carburant	0	25	15	22	883	8 596	102	111	283	85	10 122
Engrais & chaux	0	306	682	0	214	0	0	0	6 229	0	7 431
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	28	0	0	0	0	0	0	0	0	28
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	43 658	0	43 658
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	2 413	0	0	0	0	2 413
Achats de bestiaux	0	0	795	85	0	0	0	0	0	0	880
Remises Totales	0	359	1 492	357	106 098	131 362	102	1 917	59 606	85	301 378
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	4 259	31 214	15 881	28 356	730 436	775 079	379 224	1 083 232	922 913	66 727	4 037 321
Cotisations des producteurs	29	3 172	1 650	2 688	164 528	126 568	106 517	279 587	179 145	14 484	878 368
Paiements nets	4 230	28 042	14 231	25 668	565 908	648 511	272 707	803 645	743 768	52 243	3 158 953

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 13 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1993

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	2 481	880	2 215	119 919	108 735	275 045	467 415	350 890	7 683	1 335 263
Cotisations des producteurs	0	2 000	270	450	37 021	54 314	50 190	125 290	101 582	2 320	373 437
Paiements nets	0	481	610	1 765	82 898	54 421	224 855	342 125	249 308	5 363	961 826
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	21	1 148	144	0	1 888	23 902	24 046	69 919	39 118	2 274	162 460
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-2 609	-7 652	-4 656	-91	-15 008
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-2 609	-7 652	-4 656	-91	-15 008
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	1 705	963	1 800	891	250 414	1 167	0	0	0	5 019	261 959
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	89 350	389	0	0	0	1 666	91 405
Paiements nets	1 705	963	1 800	891	161 064	778	0	0	0	3 353	170 554
Paiements stabilisation des prix	0	0	0	0	11	5	0	0	0	0	16
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	-2	1 701	122	3 215	5 213	1 446	4 924	2 982	1 671	21 272
Cotisations des producteurs	0	534	850	418	23 762	12 565	8 183	7 338	23 155	2 671	79 476
Paiements nets	0	-536	851	-296	-20 547	-7 352	-6 737	-2 414	-20 173	-1 000	-58 204
Assurance-récolte											
Paiements bruts	68	2 304	532	9 348	52 025	182 206	69 895	259 741	134 613	12 989	723 721
Cotisations des producteurs	22	1 210	425	3 430	30 838	43 338	34 953	120 451	49 983	4 749	289 399
Paiements nets	46	1 094	107	5 918	21 187	138 868	34 942	139 290	84 630	8 240	434 322
Subvention aux produits laitiers	0	4 774	3 009	2 884	109 828	70 029	8 637	5 473	14 935	10 361	229 930
Autres paiements											
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture II	0	0	1	0	1 151	25 341	14	98	31	1 498	28 134
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	20 385	0	20 385
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	169	0	870	8 868	738	0	10 645
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	0	0	0	0	0	0	0	4 795	0	0	4 795
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	16	241	2 603	17	23	1 190	25	4 115
Programme de compensation PVYn	0	988	0	1 400	0	32	0	0	0	0	2 420
Programme d'aide - grains de provende	0	0	0	0	0	0	0	1 765	0	0	1 765
«Hog Production Subsidy»	847	0	0	0	0	0	0	0	0	0	847
Mesures de soutien et d'adaptation en agriculture I	44	0	0	0	0	0	730	0	0	5	779
Compensation pour le transport des porcs	759	0	0	0	0	0	0	0	0	0	759
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	313	0	247	0	560
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	244	244
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	225	0	0	0	0	0	0	0	0	225
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	200	0	0	0	0	0	0	200
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	39	0	0	0	0	0	0	0	0	39
«Certified Seed Potato Assistance»	0	0	10	0	0	0	0	0	0	0	10
Encouragement à l'élevage des porcelets sevrés	8	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Prime à l'élevage des génisses laitières	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	4
Programme de développement des productions animales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Total paiements bruts	1 665	1 252	11	1 620	1 561	27 976	1 944	15 549	22 591	1 775	75 944
Total paiements											
Paiements bruts	3 459	12 920	8 077	17 080	538 861	419 233	378 404	815 369	560 473	41 681	2 795 557
Cotisations des producteurs	22	3 744	1 545	4 298	180 971	110 606	93 326	253 079	174 720	11 406	833 717
Paiements nets	3 437	9 176	6 532	12 782	357 890	308 627	285 078	562 290	385 753	30 275	1 961 840
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	62 365	112 323	0	0	0	0	174 688
Salaires	0	0	0	0	0	431	0	0	0	0	431
Intérêts	0	0	0	126	34 944	91	0	11	8 907	0	44 079
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	1 139	7 300	1	36 500	0	0	44 940
Engrais & chaux	0	0	550	0	0	0	0	0	0	0	550
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	43 254	0	43 254
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	736	0	0	0	0	736
Achats de bestiaux	0	0	773	70	0	0	0	0	0	0	843
Remises Totales	0	0	1 323	196	98 448	120 881	1	36 511	52 161	0	309 521
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	3 459	12 920	9 400	17 276	637 309	540 114	378 405	851 880	612 634	41 681	3 105 078
Cotisations des producteurs	22	3 744	1 545	4 298	180 971	110 606	93 326	253 079	174 720	11 406	833 717
Paiements nets	3 437	9 176	7 855	12 978	456 338	429 508	285 079	598 801	437 914	30 275	2 271 361

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 14 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1994

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	8 505	1 242	1 101	128 631	17 766	161 930	3 791	217 513	2 380	542 859
Cotisations des producteurs	0	3 300	392	98	33 180	49 425	43 096	4 470	32 675	1 561	168 197
Paiements nets	0	5 205	850	1 003	95 451	-31 659	118 834	-679	184 838	819	374 662
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	9	208	118	62	595	9 217	4 152	16 629	8 210	1 419	40 619
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-230	-674	-411	-8	-1 323
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-230	-674	-411	-8	-1 323
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 883	739	1 800	583	290 245	409	0	0	0	3 813	300 472
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	100 359	136	0	0	0	1 226	101 721
Paiements nets	2 883	739	1 800	583	189 886	273	0	0	0	2 587	198 751
Paiements stabilisation des prix	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0	5
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	556	780	200	8 723	7 728	5 282	3 921	33 709	6 687	67 586
Cotisations des producteurs	0	227	821	2 309	8 149	4 429	2 544	1 894	9 265	443	30 081
Paiements nets	0	329	-41	-2 109	574	3 299	2 738	2 027	24 444	6 244	37 505
Assurance-récolte											
Paiements bruts	41	1 506	642	3 631	40 045	38 015	96 407	173 594	55 739	5 205	414 825
Cotisations des producteurs	24	1 195	248	2 988	18 458	36 414	28 973	92 320	46 131	4 896	231 647
Paiements nets	17	311	394	643	21 587	1 601	67 434	81 274	9 608	309	183 178
Subvention aux produits laitiers	0	4 289	2 765	2 748	104 971	69 107	8 442	5 432	14 928	9 622	222 304
Autres paiements											
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	18 703	0	18 703
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	0	0	0	0	0	0	0	7 332	0	0	7 332
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	624	0	4 958	0	5 582
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	396	0	262	1 949	506	0	3 113
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	14	15	148	1 162	30	14	671	22	2 076
Compensation pour la production des porcs	1 705	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 705
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	439	439
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	200	0	0	0	0	0	0	200
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	147	0	0	0	0	0	0	0	0	147
Programme d'aide - grains de provende	0	0	0	0	0	0	0	52	0	0	52
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	13	0	0	0	0	0	0	0	0	13
Total paiements bruts	1 705	160	14	215	544	1 162	916	9 347	24 838	461	39 362
Total paiements											
Paiements bruts	4 638	15 963	7 361	8 540	573 754	143 409	276 899	212 040	354 526	29 579	1 626 709
Cotisations des producteurs	24	4 722	1 461	5 395	160 146	90 404	74 613	98 684	88 071	8 126	531 646
Paiements nets	4 614	11 241	5 900	3 145	413 608	53 005	202 286	113 356	266 455	21 453	1 095 063
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	63 629	110 986	0	0	0	0	174 615
Salaires	0	0	0	0	0	906	0	0	0	0	906
Intérêts	0	0	0	93	31 256	0	0	0	9 308	0	40 657
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	982	6 475	0	36 600	0	0	44 057
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	35 452	0	35 452
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	677	50	0	0	0	0	0	0	727
Remises Totales	0	0	677	143	95 867	118 367	0	36 600	44 760	0	296 414
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	4 638	15 963	8 038	8 683	669 621	261 776	276 899	248 640	399 286	29 579	1 923 123
Cotisations des producteurs	24	4 722	1 461	5 395	160 146	90 404	74 613	98 684	88 071	8 126	531 646
Paiements nets	4 614	11 241	6 577	3 288	509 475	171 372	202 286	149 956	311 215	21 453	1 391 477

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 15 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1995

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	3 924	763	2 304	66 315	-199	50 393	-254	54 635	986	178 867
Cotisations des producteurs	0	1 240	314	884	32 025	0	42 717	156	15 400	478	93 214
Paiements nets	0	2 684	449	1 420	34 290	-199	7 676	-410	39 235	508	85 653
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	19	138	171	31	454	11 593	4 465	24 001	3 290	2 134	46 296
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-109	-319	-195	-3	-626
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-109	-319	-195	-3	-626
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	3 057	628	1 800	477	302 016	0	0	0	0	150	308 128
Cotisations des producteurs	0	0	172	128	104 210	0	0	0	0	83	104 593
Paiements nets	3 057	628	1 628	349	197 806	0	0	0	0	67	203 535
Paiements stabilisation des prix	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	2
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	-1	-11	-1	1 496	725	972	2 761	4 477	133	10 551
Cotisations des producteurs	0	-47	161	-7	2 861	-635	1 412	-198	-796	-86	2 665
Paiements nets	0	46	-172	6	-1 365	1 360	-440	2 959	5 273	219	7 886
Assurance-récolte											
Paiements bruts	1	1 864	292	5 902	38 154	25 818	36 825	139 740	54 650	3 479	306 725
Cotisations des producteurs	14	988	222	3 401	17 866	35 356	34 716	96 898	59 045	4 236	252 742
Paiements nets	-13	876	70	2 501	20 288	-9 538	2 109	42 842	-4 395	-757	53 983
Subvention aux produits laitiers	0	4 197	2 889	2 750	102 346	65 258	7 919	5 335	13 169	9 690	213 553
Autres paiements											
Plan national de transition pour les porcs	0	362	417	207	14	7 068	4 138	2 218	5 160	576	20 160
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	16 294	0	16 294
«PVYn Settlement»	0	15 300	0	0	0	0	0	0	0	0	15 300
Programme d'aide financière de transition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 856	6 856
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	561	0	104	1 275	553	0	2 493
Programme provisoire de péréquation pour la production de viande rouge	0	0	0	0	0	0	0	2 017	0	0	2 017
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 467	1 467
Dédommagement des pertes d'animaux	0	4	0	12	118	1 142	12	35	21	13	1 357
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	487	0	198	0	685
«NISA Deposit Assistance Program»	0	0	266	0	0	0	0	0	0	0	266
Aide pour le transport des porcs	0	0	0	150	0	0	0	0	0	0	150
Aide à la production de veaux d'engraissement	0	119	0	0	0	0	0	0	0	0	119
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Total paiements bruts	0	15 792	683	369	693	8 210	4 741	5 545	22 226	8 912	67 171
Total paiements											
Paiements bruts	3 077	26 542	6 587	11 832	511 474	111 407	105 206	176 809	152 252	25 481	1 130 667
Cotisations des producteurs	14	2 181	869	4 406	156 962	34 721	78 845	96 856	73 649	4 711	453 214
Paiements nets	3 063	24 361	5 718	7 426	354 512	76 686	26 361	79 953	78 603	20 770	677 453
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	61 359	108 504	0	0	0	0	169 863
Salaires	0	0	0	0	0	1 106	0	0	0	0	1 106
Intérêts	0	0	0	254	44 900	0	0	0	7 150	0	52 304
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	0	5 400	0	38 623	0	0	44 023
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	8 750	0	8 750
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	499	46	0	0	0	0	0	0	545
Remises Totales	0	0	499	300	106 259	115 010	0	38 623	15 900	0	276 591
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	3 077	26 542	7 086	12 132	617 733	226 417	105 206	215 432	168 152	25 481	1 407 258
Cotisations des producteurs	14	2 181	869	4 406	156 962	34 721	78 845	96 856	73 649	4 711	453 214
Paiements nets	3 063	24 361	6 217	7 726	460 771	191 696	26 361	118 576	94 503	20 770	954 044

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 16 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1996

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	1 492	247	1 083	11 589	563	8 580	145 381	8 164	-9	177 090
Cotisations des producteurs	0	420	18	766	0	0	14 307	112 191	428	40	128 170
Paiements nets	0	1 072	229	317	11 589	563	-5 727	33 190	7 736	-49	48 920
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	85	765	563	599	1 106	30 295	14 714	47 678	14 128	4 783	114 716
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-787	-2 308	-1 404	-28	-4 527
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-787	-2 308	-1 404	-28	-4 527
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	2 136	628	1 650	14	295 931	0	0	0	0	0	300 359
Cotisations des producteurs	0	0	525	399	117 950	0	0	0	0	0	118 874
Paiements nets	2 136	628	1 125	-385	177 981	0	0	0	0	0	181 485
Paiements stabilisation des prix	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	0	0	80	39	14	17	-19	477	-1 069	-461
Cotisations des producteurs	0	0	0	23	31	6	1 353	6	205	0	1 624
Paiements nets	0	0	0	57	8	8	-1 336	-25	272	-1 069	-2 085
Assurance-récolte											
Paiements bruts	33	1 595	400	8 201	28 323	58 096	20 216	97 250	39 266	3 452	256 832
Cotisations des producteurs	10	1 127	296	2 531	18 513	32 042	38 715	102 776	51 423	3 886	251 319
Paiements nets	23	468	104	5 670	9 810	26 054	-18 499	-5 526	-12 157	-434	5 513
Subvention aux produits laitiers	0	3 179	2 668	2 303	77 955	53 742	6 537	4 268	11 677	8 328	170 657
Autres paiements											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	45 649	0	45 649
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	4 519	4 687	7 128	5 544	1 932	66	0	0	0	14 178	38 054
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	560	0	360	6 680	4 540	0	12 140
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	11	0	1 159	1 043	5	69	43	11	2 341
Fonds de développement Canada-Alberta du secteur du porc	0	0	0	0	0	0	0	0	2 319	0	2 319
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	876	0	520	0	1 396
Programme d'aide financière de transition	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 346	1 346
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 080	1 080
«1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	272	0	272
«NISA Deposit Assistance Program»	0	0	220	0	0	0	0	0	0	0	220
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	216	0	0	0	0	0	0	0	0	216
Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation des vergers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	145	145
«Lean Beef Program: Weaning Weight»	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	111
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	0	0	0	0	88	0	0	0	0	0	88
«Disaster Assistance Program South-east Alta. 1990»	0	0	0	0	0	0	0	0	61	0	61
Plan national de transition pour les porcs	0	0	0	0	0	13	19	0	2	0	34
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Total paiements bruts	4 519	5 017	7 359	5 544	3 739	1 122	1 260	6 749	53 406	16 760	105 475
Total paiements											
Paiements bruts	6 773	12 676	12 887	17 824	418 682	143 832	50 537	298 999	125 714	32 217	1 120 141
Cotisations des producteurs	10	1 547	839	3 719	136 494	32 048	54 375	214 973	52 056	3 926	499 987
Paiements nets	6 763	11 129	12 048	14 105	282 188	111 784	-3 838	84 026	73 658	28 291	620 154
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	49 382	106 457	0	0	0	0	155 839
Salaires	0	0	0	0	0	893	0	0	0	0	893
Intérêts	0	0	0	252	33 778	0	0	0	8 108	0	42 138
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	0	6 418	0	36 135	0	0	42 553
Engrais & chaux	0	0	152	0	0	0	0	0	0	0	152
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	62	35	0	0	0	0	0	0	97
Remises Totales	0	0	214	287	83 160	113 768	0	36 135	8 108	0	241 672
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	6 773	12 676	13 101	18 111	501 842	257 600	50 537	335 134	133 822	32 217	1 361 813
Cotisations des producteurs	10	1 547	839	3 719	136 494	32 048	54 375	214 973	52 056	3 926	499 987
Paiements nets	6 763	11 129	12 262	14 392	365 348	225 552	-3 838	120 161	81 766	28 291	861 826

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 17 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1997

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	6 151	0	15 829	-667	21 487	1 656	44 456
Cotisations des producteurs	0	12	0	0	0	0	137	59	29	20	257
Paiements nets	0	-12	0	0	6 151	0	15 692	-726	21 458	1 636	44 199
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	64	2 180	509	1 234	1 790	34 318	20 065	65 109	22 773	5 280	153 322
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-101	-297	-181	-3	-582
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-101	-297	-181	-3	-582
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	1 662	621	103	134	168 326	0	0	0	0	0	170 846
Cotisations des producteurs	0	0	431	238	109 547	0	0	0	0	0	110 216
Paiements nets	1 662	621	-328	-104	58 779	0	0	0	0	0	60 630
	0	0	321	0	0	0	0	0	0	0	321
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	0	650	1 109	0	-29	0	-45	3 895	-3	5 577
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	-1
Paiements nets	0	0	650	1 109	0	-29	0	-45	3 896	-3	5 578
Assurance-récolte											
Paiements bruts	137	1 481	725	3 188	39 075	47 154	32 682	84 899	80 395	12 985	302 721
Cotisations des producteurs	18	965	297	1 761	19 923	36 403	39 223	91 375	60 651	1 869	252 485
Paiements nets	119	516	428	1 427	19 152	10 751	-6 541	-6 476	19 744	11 116	50 236
Subvention aux produits laitiers	0	2 064	3 633	2 746	59 615	53 284	4 528	3 404	9 121	8 215	146 610
Autres paiements											
Programme d'aide pour la mise en commun des frais de transport	0	0	0	0	0	0	53 359	49 563	0	0	102 922
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	56 386	0	56 386
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	4 147	350	2 304	2 736	2 265	357	0	0	0	4 387	16 546
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	430	0	368	5 754	4 518	0	11 070
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	1 971	0	4 501	0	6 472
Indemnités des dommages causés par le gros gibier	0	0	0	0	0	0	0	6 133	0	0	6 133
Programme redémarrage de diversification de l'économie de l'ouest	0	0	0	0	0	0	4 600	0	0	0	4 600
Plan national de transition pour les pommes	0	0	529	0	1 913	0	0	0	0	0	2 442
Dédommagement des pertes d'animaux	5	0	2	7	1 167	1 087	40	4	16	13	2 341
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	0	0	0	0	0	0	2 000	0	0	0	2 000
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	1 170	0	0	0	0	0	0	0	0	1 170
«1997 Special Transitional Payment»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 007	1 007
Programme de rétablissement des cultures	0	0	0	0	0	0	752	0	0	0	752
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	416	0	0	0	0	416
Prog. de reconstruction économique temp. - Pluies 1996	0	0	0	0	166	0	0	0	0	0	166
«Lean Beef Program: Weaning Weight»	0	111	0	0	0	0	0	0	0	0	111
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	0	0	0	0	61	0	0	0	0	0	61
«1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	53	0	53
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	20
Fonds de développement Canada-Alberta du secteur du porc	0	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	12	0	0	0	0	0	0	0	0	12
Paiements bruts	4 152	1 643	2 835	2 743	6 002	1 860	63 090	61 454	65 488	5 427	214 694
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	4 152	1 643	2 835	2 743	6 002	1 860	63 090	61 454	65 488	5 427	214 694
Total paiements											
Paiements bruts	6 015	7 989	8 455	11 154	280 959	136 587	136 093	213 857	202 978	33 557	1 037 644
Cotisations des producteurs	18	977	728	1 999	129 470	36 403	39 360	91 434	60 679	1 889	362 957
Paiements nets	5 997	7 012	7 727	9 155	151 489	100 184	96 733	122 423	142 299	31 668	674 687
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	49 601	108 883	0	0	0	0	158 484
Salaires	0	0	0	0	0	1 983	0	0	0	0	1 983
Intérêts	0	0	0	218	14 798	0	0	0	7 370	0	22 386
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	0	5 605	0	38 860	0	0	44 465
Engrais & chaux	0	0	178	0	0	0	0	0	0	0	178
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	19	80	26	0	0	0	0	0	0	125
Remises Totales	0	19	258	244	64 399	116 471	0	38 860	7 370	0	227 621
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	6 015	8 008	8 713	11 398	345 358	253 058	136 093	252 717	210 348	33 557	1 265 265
Cotisations des producteurs	18	977	728	1 999	129 470	36 403	39 360	91 434	60 679	1 889	362 957
Paiements nets	5 997	7 031	7 985	9 399	215 888	216 655	96 733	161 283	149 669	31 668	902 308

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 18 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1998

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Régime d'assurance du revenu brut (RARB)											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	36	-378	0	0	-342
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	29	27	0	0	56
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	7	-405	0	0	-398
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	116	4 513	1 722	613	4 024	76 002	29 678	105 053	38 269	8 734	268 724
Loi -stabilisation du grain de l'Ouest											
Paiements bruts	0	0	0	0	0	0	-40	-116	-71	-1	-228
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	0	0	-40	-116	-71	-1	-228
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	1 141	7 790	427	498 589	0	0	0	0	0	507 947
Cotisations des producteurs	0	0	664	0	106 695	0	0	0	0	0	107 359
Paiements nets	0	1 141	7 126	427	391 894	0	0	0	0	0	400 588
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	664	0	0	0	0	0	0	0	664
Paiements tripartites											
Paiements bruts	0	0	0	0	-3	-3	-2	-3	-13	-2	-26
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	0	0	0	0	-3	-3	-2	-3	-13	-2	-26
Assurance-récolte											
Paiements bruts	10	754	888	1 417	17 307	51 329	39 948	95 478	103 327	7 898	318 356
Cotisations des producteurs	9	813	312	781	20 075	40 446	39 231	77 607	62 778	2 173	244 225
Paiements nets	1	-59	576	636	-2 768	10 883	717	17 871	40 549	5 725	74 131
Subvention aux produits laitiers	0	1 898	3 323	2 499	54 536	47 364	3 965	2 734	7 711	8 083	132 113
Autres paiements											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	63 215	0	63 215
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	15 071	0	0	0	0	15 071
Progr. relatif au verglas de 1998	0	0	0	0	14 829	0	0	0	0	0	14 829
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	0	0	0	0	0	0	11 500	0	0	0	11 500
«Secours aux sinistrés de l'Est de l'Ontario»	0	0	0	0	0	9 643	0	0	0	0	9 643
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 059	9 059
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	5	2 054	1 635	522	28	61	35	4 340
Dédommagement pour les pertes de cultures	16	0	0	0	0	0	768	0	1 987	0	2 771
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	1 000	0	210	554	937	0	2 701
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	227	1 272	0	0	0	0	0	0	0	0	1 499
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	1 431	0	0	0	0	0	0	0	0	1 431
«Hog Stabilization Fund N.B.»	0	0	0	797	0	0	0	0	0	0	797
Indemnités des dommages causés par le gros gibier	0	0	0	0	0	0	0	577	0	0	577
Programme de relance après la tempête de verglas	0	0	0	0	493	0	0	0	0	0	493
«Beef Performance Program»	0	0	365	0	0	0	0	0	0	0	365
«Southwestern Alberta Grass Fire Disaster Recovery Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	323	0	323
Programme de rétablissement des cultures	0	0	0	0	0	0	156	0	0	0	156
«Lean Beef Program: Weaning Weight»	0	115	0	0	0	0	0	0	0	0	115
Prog. de reconstruction économique temp. - Pluies 1996	0	0	0	0	95	0	0	0	0	0	95
«1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	82	0	82
Progr. spécial relatif aux pluies de juillet 1996	0	0	0	0	12	0	0	0	0	0	12
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
«1997 Special Transitional Payment»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6	6
Paiements bruts	243	2 825	365	802	18 483	26 349	13 156	1 159	66 605	9 100	139 087
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	243	2 825	365	802	18 483	26 349	13 156	1 159	66 605	9 100	139 087
Total paiements											
Paiements bruts	369	11 131	14 088	5 758	592 936	201 041	86 741	203 927	215 828	33 812	1 365 631
Cotisations des producteurs	9	813	976	781	126 770	40 446	39 260	77 634	62 778	2 173	351 640
Paiements nets	360	10 318	13 112	4 977	466 166	160 595	47 481	126 293	153 050	31 639	1 013 991
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	51 762	350	0	0	0	0	52 112
Salaires	0	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0	2 850
Intérêts	0	0	3 004	211	15 912	0	0	0	4 956	0	24 083
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	0	5 085	0	34 725	0	0	39 810
Engrais & chaux	0	0	194	0	0	0	0	0	0	0	194
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	34	100	26	0	0	0	0	0	0	160
Remises Totales	0	34	3 298	237	67 674	8 285	0	34 725	4 956	0	119 209
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	369	11 165	17 386	5 995	660 610	209 326	86 741	238 652	220 784	33 812	1 484 840
Cotisations des producteurs	9	813	976	781	126 770	40 446	39 260	77 634	62 778	2 173	351 640
Paiements nets	360	10 352	16 410	5 214	533 840	168 880	47 481	161 018	158 006	31 639	1 133 200

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 19 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 1999

	1000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	115	5 842	2 174	932	5 194	109 107	58 267	187 785	65 656	9 846	444 918
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	78 921	0	78 921
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	1 339	0	0	0	0	0	0	0	0	1 339
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 141	14 141
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	77 885	0	0	0	0	77 885
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	39	6 607	1 880	342	80	0	42 183	113 552	2 352	0	167 035
Total	39	7 946	1 880	342	80	77 885	42 183	113 552	81 273	14 141	339 321
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	1 029	6 954	0	564 793	0	0	0	0	0	572 776
Cotisations des producteurs	0	0	1 546	0	152 173	0	0	0	0	0	153 719
Paiements nets	0	1 029	5 408	0	412 620	0	0	0	0	0	419 057
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	1 537	0	0	0	0	0	0	0	1 537
Assurance-récolte											
Paiements bruts	165	2 204	711	961	8 560	28 644	29 668	117 747	45 967	4 917	239 544
Cotisations des producteurs	8	1 137	323	540	21 107	35 458	27 758	68 854	57 077	2 325	214 587
Paiements nets	157	1 067	388	421	-12 547	-6 814	1 910	48 893	-11 110	2 592	24 957
Subvention aux produits laitiers	0	1 480	2 485	1 940	42 726	36 487	3 137	2 252	6 636	6 509	103 652
Autres paiements											
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	74 844	0	0	0	0	74 844
«1999 MFDAP Unseeded Acreage»	0	0	0	0	0	0	55 836	0	0	0	55 836
Progr. relatif au verglas de 1998	0	0	0	0	27 251	0	0	0	0	0	27 251
«Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage»	0	0	0	0	0	0	0	7 726	0	0	7 726
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	783	0	365	3 455	1 513	0	6 116
«1999 MFDAP Custom Seeding»	0	0	0	0	0	0	5 645	0	0	0	5 645
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 316	5 316
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 701	2 693	71	112	387	85	5 049
«Secours aux sinistrés de l'Est de l'Ontario»	0	0	0	0	0	3 284	0	0	0	0	3 284
«1999 MFDAP Forage Restoration»	0	0	0	0	0	0	3 038	0	0	0	3 038
Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois	0	0	0	0	0	0	2 500	0	0	0	2 500
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-5	-5	2 421	-4	-17	-2	2 388
«1999 MFDAP - Hay Shortfall»	0	0	0	0	0	0	2 185	0	0	0	2 185
Programme de relance après la tempête de verglas	0	0	0	0	2 003	0	0	0	0	0	2 003
Dédommagement pour les pertes de cultures	30	0	0	0	0	0	512	852	516	0	1 910
«Hog Stabilization Fund N.B.»	0	0	0	673	0	0	0	0	0	0	673
«Swine Processing Enhancing Program (Gov. pymnt.)»	0	0	0	503	0	0	0	0	0	0	503
«Beef Performance Program»	0	0	313	0	0	0	0	0	0	0	313
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	165	0	0	0	165
Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères	0	108	0	0	0	0	0	0	0	0	108
«Lean Beef Program: Weaning Weight»	0	79	0	0	0	0	0	0	0	0	79
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest	0	0	0	0	0	0	-6	-16	-9	0	-31
Régime d'assurance du revenu brut	0	0	0	0	0	0	-43	-183	0	0	-226
Paiements bruts	30	195	313	1 176	31 733	80 816	72 689	11 942	2 390	5 399	206 683
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	11	9	0	0	20
Paiements nets	30	195	313	1 176	31 733	80 816	72 678	11 933	2 390	5 399	206 663
Paiements totaux											
Paiements bruts	349	18 696	14 517	5 351	653 086	332 939	205 944	433 278	201 922	40 812	1 906 894
Cotisations des producteurs	8	1 137	1 869	540	173 280	35 458	27 769	68 863	57 077	2 325	368 326
Paiements nets	341	17 559	12 648	4 811	479 806	297 481	178 175	364 415	144 845	38 487	1 538 568
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	60 495	0	0	0	0	0	60 495
Salaires	0	0	0	0	0	2 946	0	0	0	0	2 946
Intérêts	0	0	3 001	303	16 380	0	0	0	4 010	0	23 694
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Carburant	0	0	0	0	0	5 028	0	34 849	0	0	39 877
Engrais & chaux	0	0	160	0	0	0	0	0	0	0	160
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	96	100	31	0	0	0	0	0	0	227
Remises Totales	0	96	3 261	335	76 875	7 974	0	34 849	4 010	0	127 399
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	349	18 792	17 778	5 686	729 961	340 913	205 944	468 127	205 932	40 812	2 034 293
Cotisations des producteurs	8	1 137	1 869	540	173 280	35 458	27 769	68 863	57 077	2 325	368 326
Paiements nets	341	17 655	15 909	5 146	556 681	305 455	178 175	399 264	148 855	38 487	1 665 967

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 20 Paiements directs versés aux producteurs agricoles - Statistiques économiques agricoles - 2000

	1000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-E.	N.-E.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	136	6 266	1 731	1 289	7 633	109 730	61 628	186 722	71 853	9 233	456 221
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	135 849	0	135 849
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	10	0	0	0	0	0	0	0	0	10
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 630	6 630
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	86 795	0	0	0	0	86 795
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	148	6 101	1 817	1 457	5 369	0	45 101	108 574	19 346	4 656	192 569
Total	148	6 111	1 817	1 457	5 369	86 795	45 101	108 574	155 195	11 286	421 853
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	598	722	0	409 860	0	0	0	0	0	411 180
Cotisations des producteurs	0	0	408	0	159 738	0	0	0	0	0	160 146
Paiements nets	0	598	314	0	250 122	0	0	0	0	0	251 034
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	493	0	0	0	0	0	0	0	493
Assurance-récolte											
Paiements bruts	77	2 878	431	1 294	80 121	71 749	53 954	116 510	116 001	8 367	451 382
Cotisations des producteurs	4	1 071	300	429	20 248	31 655	29 071	59 062	39 871	2 371	184 082
Paiements nets	73	1 807	131	865	59 873	40 094	24 883	57 448	76 130	5 996	267 300
Subvention aux produits laitiers	0	1 022	1 759	1 368	30 393	25 934	2 167	1 553	4 182	4 288	72 666
Autres paiements											
«Alberta Farm Income Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	309 357	0	309 357
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement	0	0	0	0	0	0	0	259 665	0	0	259 665
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	127 244	0	0	0	0	127 244
Prog. Canada - Manitoba relatif à l'ajustement	0	0	0	0	0	0	100 007	0	0	0	100 007
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 915	830	62	3 959	1 429	331	8 526
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	1 048	0	697	3 179	2 991	0	7 915
«Weather-Related Loss Provision Program»	0	0	5 000	0	0	0	0	0	0	0	5 000
Prog. relatif au verglas de 1998	0	0	0	0	3 684	0	0	0	0	0	3 684
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 554	3 554
Dédommagement pour les pertes de cultures	7	0	0	0	0	0	632	973	1 624	0	3 236
«Transportation Adjustment Fund (TAF)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 335	1 335
«Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage»	0	0	0	0	0	0	0	1 140	0	0	1 140
Aide aux exploitations ovines affectées par la tremblante	0	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	1 000
«1999 MFDAP Unseeded Acreage»	0	0	0	0	0	0	950	0	0	0	950
«1999 MFDAP Forage Restoration»	0	0	0	0	0	0	944	0	0	0	944
«1999 MFDAP - Hay Shortfall»	0	0	0	0	0	0	928	0	0	0	928
«Beef Performance Program»	0	0	504	0	0	0	0	0	0	0	504
Programme de relance après la tempête de verglas	0	0	0	0	464	0	0	0	0	0	464
«Swine Processing Enhancing Program (Gov. pymnt.)»	0	0	0	198	0	0	0	0	0	0	198
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	197	0	0	0	197
«SIR Clean up and Compliance Grant»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	151	151
«1999 MFDAP Custom Seeding»	0	0	0	0	0	0	151	0	0	0	151
«Lean Beef Program: Weaning Weight»	0	50	0	0	0	0	0	0	0	0	50
«Beef Quality Incentive Program»	0	29	0	0	0	0	0	0	0	0	29
«Beef Quality Marketing Initiative»	0	0	0	18	0	0	0	0	0	0	18
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-4	-4	-1	-6	-17	-1	-33
Régime d'assurance du revenu brut	0	0	0	0	0	0	-1	-87	0	0	-88
Programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest	0	0	0	0	0	0	-32	-92	-56	0	-180
Paiements bruts	7	79	5 504	216	8 107	128 070	104 535	268 731	315 328	5 370	835 947
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	7	9	0	0	16
Paiements nets	7	79	5 504	216	8 107	128 070	104 528	268 722	315 328	5 370	835 931
Paiements totaux											
Paiements bruts	368	16 954	11 964	5 624	541 483	422 278	267 385	682 090	662 559	38 544	2 649 249
Cotisations des producteurs	4	1 071	708	429	179 986	31 655	29 078	59 071	39 871	2 371	344 244
Paiements nets	364	15 883	11 256	5 195	361 497	390 623	238 307	623 019	622 688	36 173	2 305 005
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	63 799	0	0	650	0	0	64 449
Salaires	0	0	0	0	0	2 329	0	0	0	0	2 329
Intérêts	0	0	0	300	15 696	0	0	0	6 109	0	22 105
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 700	0	2 700
Carburant	0	0	0	0	0	3 885	0	34 997	0	0	38 882
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Remises Totales	0	40	0	300	79 495	6 214	0	35 647	8 809	0	130 505
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	368	16 994	11 964	5 924	620 978	428 492	267 385	717 737	671 368	38 544	2 779 754
Cotisations des producteurs	4	1 071	708	429	179 986	31 655	29 078	59 071	39 871	2 371	344 244
Paiements nets	364	15 923	11 256	5 495	440 992	396 837	238 307	658 666	631 497	36 173	2 435 510

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2003.

Tableau 21 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 2001

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	168	6 945	2 888	2 059	8 146	122 008	58 642	166 914	65 883	8 058	441 711
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	124 605	0	124 605
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 199	3 199
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	52 900	0	0	0	0	52 900
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	350	449	2 765	2 038	3 860	0	100 370	183 611	4 328	9 411	307 182
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	53	5 870	884	678	1 511	0	17 223	53 332	0	2 909	82 460
Prog. ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	0	0	0	0	0	56 336	0	0	0	0	56 336
Total	403	6 319	3 649	2 716	5 371	109 236	117 593	236 943	128 933	15 519	626 682
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	482	0	0	515 994	0	0	0	0	0	516 476
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	136 547	0	0	0	0	0	136 547
Paiements nets	0	482	0	0	379 447	0	0	0	0	0	379 929
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	132	6 746	852	750	74 633	218 699	86 492	296 841	222 212	10 232	917 589
Cotisations des producteurs	9	1 253	323	377	20 233	38 102	29 867	70 907	56 652	2 655	220 378
Paiements nets	123	5 493	529	373	54 400	180 597	56 625	225 934	165 560	7 577	697 211
Subvention aux produits laitiers	0	583	999	768	17 434	14 704	1 277	881	2 573	2 666	41 885
Autres paiements											
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	276 486	0	276 486
Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière	0	0	0	0	0	0	0	200 088	0	0	200 088
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	121 853	0	0	0	0	121 853
«Alberta Farm Income Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	98 193	0	98 193
Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2	0	0	0	0	0	0	92 088	0	0	0	92 088
Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario	0	0	0	0	0	91 000	0	0	0	0	91 000
«Canada-Ontario Grain and Oilseed Payment»	0	0	0	0	0	68 000	0	0	0	0	68 000
Paiement dans le programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles	0	0	0	0	0	31 000	0	0	0	0	31 000
«Potato Diversion Program (2001)»	0	27 866	0	0	0	0	0	0	0	0	27 866
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	4	1 890	679	392	22 243	580	95	25 883
Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	21 990	21 990
Régime d'assurance du revenu brut	0	0	0	0	0	0	7 796	-111	0	0	7 685
«Conservation Cover Program»	0	0	0	0	0	0	0	7 249	0	0	7 249
«Weather-Related Loss Provision Program»	0	0	5 303	0	0	0	0	0	0	0	5 303
«Farm Income Adjustment Program»	0	4 876	0	0	0	0	0	0	0	0	4 876
Dédommagement pour les pertes de cultures	7	0	0	0	0	0	1 455	763	2 550	0	4 775
«Potato Disposal Adjustment Program»	0	4 600	0	0	0	0	0	0	0	0	4 600
Prog. Canada-Nouvelle-Ecosse concernant le prog. de soutien des revenus agricoles	0	0	3 677	0	0	0	0	0	0	0	3 677
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	427	0	492	714	1 117	0	2 750
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 296	1 296
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement	0	0	0	0	0	0	0	416	0	0	416
Prog. Canada - Manitoba relatif à l'ajustement	0	0	0	0	0	0	307	0	0	0	307
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	250	0	0	0	250
«Beef Quality Incentive Program»	0	120	0	0	0	0	0	0	0	0	120
«Swine Processing Enhancing Program (Gov. pymnt.)»	0	0	0	43	0	0	0	0	0	0	43
«Beef Quality Marketing Initiative»	0	0	0	30	0	0	0	0	0	0	30
Prog. relatif au verglas de 1998	0	0	0	0	25	0	0	0	0	0	25
«SIR Clean up and Compliance Grant»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8	8
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5
«Can.-Sask. 1999 Unseeded Acreage»	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	0	-1
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-4	-4	-1	-1	-9	-1	-20
Programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest	0	0	0	0	0	0	-19	-55	-34	0	-108
Paiements bruts	7	37 467	8 980	77	2 338	312 528	102 760	231 305	378 883	23 388	1 097 733
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	9	11	0	0	20
Paiements nets	7	37 467	8 980	77	2 338	312 528	102 751	231 294	378 883	23 388	1 097 713
Paiements totaux											
Paiements bruts	710	58 542	17 368	6 370	623 916	777 175	366 764	932 884	798 484	59 863	3 642 076
Cotisations des producteurs	9	1 253	323	377	156 780	38 102	29 876	70 918	56 652	2 655	356 945
Paiements nets	701	57 289	17 045	5 993	467 136	739 073	336 888	861 966	741 832	57 208	3 285 131
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	71 419	0	0	29 222	0	0	100 641
Salaires	0	0	0	0	0	2 280	0	0	0	0	2 280
Intérêts	0	0	0	305	15 624	0	0	0	5 588	0	21 517
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	13 000	0	13 000
Carburant	0	0	0	0	0	3 026	0	1 824	0	0	4 850
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	40	0	0	0	0	0	0	0	0	40
Remises Totales	0	40	0	305	87 043	5 306	0	31 046	18 588	0	142 328
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	710	58 582	17 368	6 675	710 959	782 481	366 764	963 930	817 072	59 863	3 784 404
Cotisations des producteurs	9	1 253	323	377	156 780	38 102	29 876	70 918	56 652	2 655	356 945
Paiements nets	701	57 329	17 045	6 298	554 179	744 379	336 888	893 012	760 420	57 208	3 427 459

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2004.

Tableau 22 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 2002

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	271	8 539	6 088	3 544	10 674	169 790	77 725	216 423	110 424	12 207	615 685
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	114 294	0	114 294
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	87	0	0	0	0	3	90
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 519	4 519
Prog. ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	0	0	0	0	0	57 557	0	0	0	0	57 557
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	12	9 398	2 479	1 383	6 035	0	45 951	138 283	0	6 861	210 402
Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	63	0	0	0	0	63
Total	12	9 398	2 479	1 383	6 122	57 620	45 951	138 283	114 294	11 383	386 925
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	387	0	0	395 286	0	0	0	0	0	395 673
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	55 742	0	0	0	0	0	55 742
Paiements nets	0	387	0	0	339 544	0	0	0	0	0	339 931
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	180	5 878	482	630	42 100	218 983	76 585	580 148	477 319	4 742	1 407 047
Cotisations des producteurs	19	1 724	372	311	26 600	45 965	33 461	81 548	104 198	3 151	297 349
Paiements nets	161	4 154	110	319	15 500	173 018	43 124	498 600	373 121	1 591	1 109 698
Subvention aux produits laitiers	0	137	210	167	3 628	3 190	258	174	516	478	8 758
Autres paiements											
«Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002»	0	0	0	0	0	0	0	0	253 955	0	253 955
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	100 977	0	0	0	0	100 977
Programme ontarien de financement de transition	0	0	0	0	0	72 105	0	0	0	0	72 105
«Alberta Farm Income Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	31 453	0	31 453
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	30 404	0	30 404
Compte de stabilisation du revenu agricole	0	0	0	0	7 944	0	0	0	0	0	7 944
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 214	746	30	4 004	799	217	7 010
«Herd Retention Program»	0	0	0	0	0	0	0	6 610	0	0	6 610
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	1 050	0	435	1 691	1 660	0	4 836
Dédommagement pour les pertes de cultures	22	0	0	0	0	0	652	1 032	1 822	0	3 528
«Conservation Cover Program»	0	0	0	0	0	0	0	2 558	0	0	2 558
«Canada-New Brunswick Farm Assistance Program»	0	0	0	2 201	0	0	0	0	0	0	2 201
«Weather-Related Loss Provision Program»	0	0	1 483	0	0	0	0	0	0	0	1 483
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 182	1 182
«Forage Companion Program»	699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	699
«Farm Income Support Program»	0	0	633	0	0	0	0	0	0	0	633
«Wildlife Compensation Companion program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	622	622
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	337	0	0	0	337
Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière	0	0	0	0	0	0	0	122	0	0	122
«Transportation Adjustment Fund (TAF)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	85	85
Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10
Régime d'assurance du revenu brut	0	0	0	0	0	0	5	5	0	0	10
Prog. Canada-Nouvelle-Écosse concernant le prog. de soutien des revenus agricoles	0	9	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Aide - enfouissement des pommes de terre de rebut	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Prog. Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	2
Programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest	0	0	0	0	0	0	-1	-2	-3	0	-6
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-3	-3	-1	-2	-14	-1	-24
Paiements bruts	721	16	2 116	2 201	10 205	173 825	1 467	16 020	320 076	2 105	528 752
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	3	5	0	0	8
Paiements nets	721	16	2 116	2 201	10 205	173 825	1 464	16 015	320 076	2 105	528 744
Paiements totaux											
Paiements bruts	1 184	24 355	11 375	7 925	468 015	623 408	201 986	951 048	1 022 629	30 915	3 342 840
Cotisations des producteurs	19	1 724	372	311	82 342	45 965	33 464	81 553	104 198	3 151	353 099
Paiements nets	1 165	22 631	11 003	7 614	385 673	577 443	168 522	869 495	918 431	27 764	2 989 741
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	72 982	0	0	15 291	0	0	88 273
Salaires	0	0	0	0	0	2 462	0	0	0	0	2 462
Intérêts	0	0	0	0	5 800	0	0	0	5 914	0	11 714
Électricité	0	0	0	0	0	6 700	0	0	0	0	6 700
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	199	0	199
Carburant	0	0	0	0	0	3 472	0	1 305	0	0	4 777
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	5 336	0	5 336
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	33	0	0	0	0	0	0	0	0	33
Remises Totales	0	33	0	0	78 782	12 634	0	16 596	11 449	0	119 493
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	1 184	24 388	11 375	7 925	546 797	636 042	201 986	967 644	1 034 078	30 915	3 462 333
Cotisations des producteurs	19	1 724	372	311	82 342	45 965	33 464	81 553	104 198	3 151	353 099
Paiements nets	1 165	22 664	11 003	7 614	464 455	590 077	168 522	886 091	929 880	27 764	3 109 234

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2005.

Tableau 23 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 2003

	000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	A lb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	432	7 490	7 635	5 703	14 967	190 663	86 554	245 742	147 600	16 279	723 065
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	203 599	0	203 599
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 691	6 691
Prog. ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe	0	0	0	0	0	40 247	0	0	0	0	40 247
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	19	5 751	1 463	860	4 176	0	26 560	140 565	0	10 442	189 836
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	-42	0	0	0	0	-42
Total	19	5 751	1 463	860	4 176	40 205	26 560	140 565	203 599	17 133	440 331
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	285	0	0	711 036	0	0	0	0	0	711 321
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	181 526	0	0	0	0	0	181 526
Paiements nets	0	285	0	0	529 510	0	0	0	0	0	529 795
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	196	1 268	801	540	46 900	118 763	86 375	929 414	519 062	4 166	1 707 485
Cotisations des producteurs	142	1 613	458	270	24 300	61 232	44 689	121 970	145 292	2 822	402 788
Paiements nets	54	-345	343	270	22 600	57 531	41 686	807 444	373 770	1 344	1 304 697
Subvention aux produits laitiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres paiements											
Fonds de transition 2003	175	4 438	3 275	3 261	5 394	91 642	62 583	140 466	105 407	13 625	430 266
Programme de redressement de l'industrie dans le silage de l'ESB	2	3 066	806	1 402	58 826	87 353	18 097	29 232	225 504	5 570	429 858
«Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002»	0	0	0	0	0	0	0	0	69 722	0	69 722
Initiatives de redressement de l'ESB en Ontario	0	0	0	0	0	43 274	0	0	0	0	43 274
«Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	28 256	0	28 256
«Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	24 332	0	24 332
Compte de stabilisation du revenu agricole	0	0	0	0	22 040	0	0	0	0	0	22 040
Dédommagement pour les pertes de cultures	13	0	0	0	0	0	947	13 686	3 976	0	18 622
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	12 712	0	0	0	0	12 712
Aide aux producteurs - 2003	0	0	932	208	0	0	679	0	8 379	343	10 541
«Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	10 000	0	0	10 000
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	0	0	0	0	10 000	0	0	0	0	0	10 000
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	439	0	252	7 266	900	0	8 857
«Manitoba Slaughter Deficiency Program»	0	0	0	0	0	0	8 103	0	0	0	8 103
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	1 452	792	394	1 231	3 612	91	7 572
«Manitoba BSE Feeder Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	6 263	0	0	0	6 263
«Herd Retention Program»	0	0	0	0	0	0	0	4 552	0	0	4 552
«Saskatchewan Set-Aside Program»	0	0	0	0	0	0	0	4 400	0	0	4 400
Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole	0	0	0	0	0	0	0	0	3 207	0	3 207
«Conservation Cover Program»	0	0	0	0	0	0	0	2 678	0	0	2 678
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 568	1 568
«Manitoba Drought Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	1 543	0	0	0	1 543
«NS Beef Producer Assistance»	0	0	1 500	0	0	0	0	0	0	0	1 500
«PEI Cattle Marketing Initiative»	0	390	0	0	0	0	0	0	0	0	390
«Wildlife Compensation Companion program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	386	386
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	279	0	0	0	279
Programme relatif aux animaux de réforme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250	250
«Alberta Farm Income Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	98	0	98
«Alberta Winter Feed Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	70	0	70
«Beef Transportation Assistance Program»	0	62	0	0	0	0	0	0	0	0	62
Programme ontarien de financement de transition	0	0	0	0	0	42	0	0	0	0	42
Programme de stabilisation concernant le grain de l'ouest	0	0	0	0	0	0	0	-2	-1	0	-3
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-9	-9	-5	-7	-34	-5	-69
Paiements bruts	190	7 956	6 513	4 871	98 142	235 806	99 135	213 502	473 428	21 828	1 161 371
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	190	7 956	6 513	4 871	98 142	235 806	99 135	213 502	473 428	21 828	1 161 371
Paiements totaux											
Paiements bruts	837	22 750	16 412	11 974	875 221	585 437	298 624	1 529 223	1 343 689	59 406	4 743 573
Cotisations des producteurs	142	1 613	458	270	205 826	61 232	44 689	121 970	145 292	2 822	584 314
Paiements nets	695	21 137	15 954	11 704	669 395	524 205	253 935	1 407 253	1 198 397	56 584	4 159 259
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	77 106	0	0	0	0	0	77 106
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	0	0	0	5 500	0	0	0	5 802	0	11 302
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	2 133	0	2 133
Carburant	0	0	0	0	0	3 001	0	822	0	0	3 823
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	4 173	0	4 173
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	0	0	0	0	82 606	5 625	0	822	12 108	0	101 161
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	837	22 750	16 412	11 974	957 827	591 062	298 624	1 530 045	1 355 797	59 406	4 844 734
Cotisations des producteurs	142	1 613	458	270	205 826	61 232	44 689	121 970	145 292	2 822	584 314
Paiements nets	695	21 137	15 954	11 704	752 001	529 830	253 935	1 408 075	1 210 505	56 584	4 260 420

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2006.

Tableau 24 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 2004

	'000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	436	10 869	7 602	11 442	15 873	222 893	124 603	297 776	220 284	22 362	934 140
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	98 594	0	98 594
Aide en cas de catastrophe liée aux revenus agricoles (ACRA)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
«B.C. Whole Farm Insurance Program (WFIP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 454	2 454
«Ontario Farm Income Disaster Program (OFIDP)»	0	0	0	0	0	16 032	0	0	0	0	16 032
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	98	11 281	6 344	14 127	6 525	107 572	78 961	221 986	305 262	24 628	776 784
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	16	3 105	1 769	505	1 394	0	14 203	93 714	0	5 474	120 180
Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	114	14 386	8 113	14 632	7 919	123 604	93 164	315 700	403 856	32 556	1 014 044
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	78	0	0	626 258	0	0	0	0	0	626 336
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	174 084	0	0	0	0	0	174 084
Paiements nets	0	78	0	0	452 174	0	0	0	0	0	452 252
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	62	3 272	426	2 566	62 935	82 363	83 987	279 698	230 168	10 333	755 810
Cotisations des producteurs	18	2 559	287	401	21 813	53 531	62 755	98 869	126 419	2 667	369 319
Paiements nets	44	713	139	2 165	41 122	28 832	21 232	180 829	103 749	7 666	386 491
Autres paiements											
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	488	6 706	5 127	4 943	64 700	136 705	86 562	165 947	307 446	26 964	805 588
«Cull Animal Program»	108	3 074	1 816	1 604	27 758	16 216	15 285	34 585	30 468	10 034	140 948
Fonds de transition 2003	73	997	800	857	1 395	19 342	12 765	29 625	29 961	4 467	100 282
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	186	719	269	46	95	69 336	70 651
«Ontario Bridge Funding Payment (OBFP)»	0	0	0	0	0	63 856	0	0	0	0	63 856
«Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	40 567	0	40 567
«Bovine Spongiform Encephalopathy Recovery Program»	34	844	281	-50	331	2 302	128	135	23 236	6 652	33 893
«Alberta mature Market Animal Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	31 157	0	31 157
«Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	30 413	0	30 413
«Alberta Steer and Heifer Market Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	27 278	0	27 278
Compte de stabilisation du revenu agricole	0	0	0	0	26 270	0	0	0	0	0	26 270
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	954	3 661	42	5 221	2 340	12 218
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	760	0	890	4 159	3 947	0	9 756
«Ontario BSE Recovery Initiatives»	0	0	0	0	0	5 443	0	0	0	0	5 443
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	794	1 773	2 693	0	5 260
«Alberta Winter Feed Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	3 858	0	3 858
«Manitoba Drought Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	2 510	0	0	0	2 510
«Alta-BSE Slaughter Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	2 239	0	2 239
«Conservation Cover Program»	0	0	0	0	0	0	0	1 960	0	0	1 960
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 679	1 679
«Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002»	0	0	0	0	0	0	0	0	1 575	0	1 575
«Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	1 428	0	0	1 428
«Manitoba Slaughter Deficiency Program»	0	0	0	0	0	0	1 306	0	0	0	1 306
«NS Beef Producer Assistance»	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000
«Wildlife Compensation Companion program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	438	438
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	0	0	0	0	427	0	0	0	0	0	427
«BC Steer & Heifer Market Transition»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	394	394
«Canada Alberta Farm Income Assistance Program (CAFIAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	348	0	348
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	210	0	0	0	210
«Alberta Farm Income Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	137	0	137
«NB-BSE Recovery Supplement»	0	0	0	100	0	0	0	0	0	0	100
«Manitoba BSE Feeder Assistance Program»	0	0	0	0	0	0	19	0	0	0	19
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-4	-4	-3	-4	-14	-3	-32
Paiements bruts	703	11 621	9 024	7 454	121 823	245 533	124 396	239 696	540 625	122 301	1 423 176
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	703	11 621	9 024	7 454	121 823	245 533	124 396	239 696	540 625	122 301	1 423 176
Paiements totaux											
Paiements bruts	1 315	40 226	25 165	36 094	834 808	674 393	426 150	1 132 870	1 394 933	187 552	4 753 506
Cotisations des producteurs	18	2 559	287	401	195 897	53 531	62 755	98 869	126 419	2 667	543 404
Paiements nets	1 297	37 667	24 878	35 693	638 911	620 862	363 395	1 034 001	1 268 514	184 885	4 210 102
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	82 787	0	974	0	0	0	83 761
Salaires	0	0	0	0	0	2 624	0	0	0	0	2 624
Intérêts	0	0	0	0	3 400	0	0	0	5 479	0	8 879
Électricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3 702	0	3 702
Carburant	0	0	0	0	0	2 514	0	0	0	0	2 514
Engrais & chaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	9 441	0	9 441
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	143	0	143
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	0	0	0	0	86 187	5 138	974	0	18 765	0	111 064
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	1 315	40 226	25 165	36 094	920 995	679 531	427 124	1 132 870	1 413 698	187 552	4 864 570
Cotisations des producteurs	18	2 559	287	401	195 897	53 531	62 755	98 869	126 419	2 667	543 404
Paiements nets	1 297	37 667	24 878	35 693	725 098	626 000	364 369	1 034 001	1 287 279	184 885	4 321 166

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.

Voir les notes explicatives pour une description des programmes.

Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en novembre 2006.

Tableau 25 Paiements directs versés aux producteurs agricoles— Statistiques économiques agricoles, 2005

	1000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	285	4,430	3,929	5,180	8,478	92,395	64,568	156,795	94,054	12,226	442,340
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	528	27,110	7,431	23,361	252,780	212,054	186,717	505,472	449,609	49,968	1,715,030
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	0	0	0	0	0	41,953	0	0	0	0	41,953
Programme d'autogestion du risque	0	0	0	0	0	19,931	0	0	0	0	19,931
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	138	0	138
Programme canadien du revenu agricole (PCRA)	0	0	0	0	65	0	0	0	0	0	65
«Ontario Farm Income Disaster Program (OFIDP)»	0	0	0	0	0	44	0	0	0	0	44
Total	528	27,110	7,431	23,361	252,845	273,982	186,717	505,472	449,747	49,968	1,777,161
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	24	0	0	390,739	0	0	0	0	0	390,763
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	102,592	0	0	0	0	0	102,592
Paiements nets	0	24	0	0	288,147	0	0	0	0	0	288,171
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	256
Assurance-récolte											
Paiements bruts	87	5,832	1,085	4,914	59,188	50,373	298,554	276,850	115,052	8,137	820,072
Cotisations des producteurs	14	3,065	307	1,660	20,032	43,631	44,016	98,943	121,091	3,476	336,235
Paiements nets	73	2,767	778	3,254	39,156	6,742	254,538	177,907	-6,039	4,661	483,837
Autres paiements											
«Farm Income Payment»	474	8,460	6,551	6,544	17,861	180,223	118,893	260,148	256,044	31,171	886,369
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	18,971	18,432	32,723	104,159	13,956	186,241
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	174,104	0	0	0	0	174,104
Le Programme de retrait des bovins gras	0	0	0	0	15,969	8,971	895	697	28,148	0	54,680
«Alberta Steer and Heifer Market Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	13,139	0	13,139
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	766	3,459	8,442	0	12,667
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	571	0	331	5,455	2,007	0	8,364
«Nova Scotia Ruminant Income Support Program (RISP)»	0	0	8,000	0	0	0	0	0	0	0	8,000
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	0	532	28	32	5,871	518	6,981
«Alberta Industry Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	5,857	0	5,857
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	8	13	63	54	70	682	989	1,641	1,726	161	5,407
Compte de stabilisation du revenu agricole	0	0	0	0	3,503	0	0	0	0	0	3,503
Fonds de transition 2003	1	5	38	40	11	245	510	2,039	560	16	3,465
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2,750	2,750
«Other Ruminant Industry Transitional Program»	0	0	0	0	0	0	0	1,795	0	0	1,795
«Alberta mature Market Animal Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	1,481	0	1,481
«British Columbia Industry Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	806	806
«Manitoba Other Ruminant Industry Transitional Program»	0	0	0	0	0	0	631	0	0	0	631
«Wildlife Compensation Companion program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	519	519
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	275	0	0	0	275
«Cull Animal Program»	0	0	0	0	24	3	0	0	227	0	254
«Alta-BSE Slaughter Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	84	0	84
«White Fat Cows and Bulls Market Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	65	0	65
«Manitoba Slaughter Deficiency Program»	0	0	0	0	0	0	32	0	0	0	32
«Alberta Winter Feed Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	18	0	18
Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite de l'ESB	0	0	0	0	6	0	0	0	0	0	6
«Ontario BSE Recovery Initiatives»	0	0	0	0	0	-5	0	0	0	0	-5
Plan tripartite au chapitre des cultures et du bétail	0	0	0	0	-5	-5	0	-4	-16	0	-30
«Canada Alberta Farm Income Assistance Program (CAFIAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	-32	0	-32
«Bovine Spongiform Encephalopathy Recovery Program»	0	0	0	0	80	-1	0	0	-114	0	-35
«Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	-323	0	-323
«Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	-2,294	0	-2,294
Paiements bruts	483	8,478	14,652	6,638	38,090	383,720	141,782	307,985	425,049	49,897	1,376,774
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	483	8,478	14,652	6,638	38,090	383,720	141,782	307,985	425,049	49,897	1,376,774
Paiements totaux											
Paiements bruts	1,383	45,874	27,097	40,093	749,341	800,470	691,621	1,247,102	1,083,902	120,228	4,807,111
Cotisations des producteurs	14	3,065	307	1,660	122,624	43,631	44,016	98,943	121,091	3,476	438,827
Paiements nets	1,369	42,809	26,790	38,433	626,717	756,839	647,605	1,148,159	962,811	116,752	4,368,284
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	93,404	0	19,676	0	0	0	113,080
Intérêts	0	0	300	0	2,300	0	0	0	5,076	0	7,676
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	6,658	0	6,658
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	3,504	0	3,504
Carburant	0	0	0	0	0	2,816	0	0	0	0	2,816
Salaires	0	0	0	0	0	2,624	0	0	0	0	2,624
Engrais & chaux	0	0	226	0	0	0	0	0	0	0	226
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	-2	0	-2
Remises Totales	0	0	526	0	95,704	5,440	19,676	0	15,236	0	136,582
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	1,383	45,874	27,623	40,093	845,045	805,910	711,297	1,247,102	1,099,138	120,228	4,943,693
Cotisations des producteurs	14	3,065	307	1,660	122,624	43,631	44,016	98,943	121,091	3,476	438,827
Paiements nets	1,369	42,809	27,316	38,433	722,421	762,279	667,281	1,148,159	978,047	116,752	4,504,866

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 2007.

Tableau 26 Paiements directs versés aux producteurs agricoles — Statistiques économiques agricoles, 2006

	000 de dollars										
	T.-N.-L.	I.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	Canada
Paiements Accroissant les Recettes											
Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	246	3,380	2,802	4,014	6,597	72,464	46,680	108,924	62,674	9,169	316,950
Programmes d'aide en cas de désastre lié aux revenus agricoles											
Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)	531	10,186	8,990	22,299	181,012	249,056	258,444	445,681	359,659	70,508	1,606,366
Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux	1	915	180	463	41,565	91,852	119,402	317,861	172,292	2,763	747,294
Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)	1	1,216	723	997	0	38,262	28,254	83,967	115,980	3,685	273,085
«Ontario Grain and Oilseed Program»	0	0	0	0	0	74,113	0	0	0	0	74,113
Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks en Ontario	0	0	0	0	0	25,043	0	0	0	0	25,043
Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario	0	0	0	0	0	20,801	0	0	0	0	20,801
Programme d'autogestion du risque	0	0	0	0	0	14,208	0	0	0	0	14,208
Aide au revenu agricole en cas de catastrophes	0	0	0	0	0	0	0	0	-483	0	-483
Total	533	12,317	9,893	23,759	222,577	513,335	406,100	847,509	647,448	76,956	2,760,427
Programmes provinciaux de stabilisation											
Paiements bruts	0	0	0	0	542,136	0	0	0	0	0	542,136
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	135,367	0	0	0	0	0	135,367
Paiements nets	0	0	0	0	406,769	0	0	0	0	0	406,769
Contribution du secteur privé au financement du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assurance-récolte											
Paiements bruts	25	5,520	1,625	5,680	55,539	40,757	146,096	142,579	188,521	13,926	600,268
Cotisations des producteurs	97	4,436	353	1,752	25,188	41,699	53,524	98,347	121,237	3,908	350,541
Paiements nets	-72	1,084	1,272	3,928	30,351	-942	92,572	44,232	67,284	10,018	249,727
Autres paiements											
«Farm Income Payment»	0	89	165	146	67,495	564	2,251	6,856	1,112	471	79,149
Programme de culture de couverture (PCC)	0	0	0	0	23	3	18,461	34,119	402	42	53,050
«Ontario Edible Horticulture Crop Payment»	0	0	0	0	0	34,694	0	0	0	0	34,694
«Unseeded Acreage Payments (UAP) 2006»	0	0	0	0	0	0	0	15,147	0	0	15,147
Dédommagement pour les pertes de cultures	0	0	0	0	0	0	757	4,206	3,471	0	8,434
Le Programme de retrait des bovins gras	0	0	0	0	6	0	0	0	6,757	0	6,763
Dégâts causés par la sauvagine	0	0	0	0	758	0	386	4,340	893	0	6,377
«Transitional Production Adjustment Program (TPAP)»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3,722	3,722
Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)	11	37	17	38	0	163	284	1,547	193	0	2,290
Dédommagement des pertes d'animaux	0	0	0	0	609	112	223	590	289	146	1,969
«Wildlife Compensation Companion program»	0	0	0	0	0	0	0	0	0	726	726
«Alberta Steer and Heifer Market Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	465	0	465
«Livestock Predation Compensation Program»	0	0	0	0	0	0	436	0	0	0	436
Compte de stabilisation du revenu agricole	0	0	0	0	429	0	0	0	0	0	429
Programme de retrait des veaux d'engraissement	0	0	0	0	0	0	0	0	241	-12	229
Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)	0	0	0	0	0	25	0	0	0	0	25
«Cull Animal Program»	0	0	0	0	12	0	0	0	-2	0	10
«Alberta mature Market Animal Transition Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	-1	0	-1
«Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	-4	0	-4
«Farm Income Assistance Program (FIAP) 2002»	0	0	0	0	0	0	0	0	-4	0	-4
«Bovine Spongiform Encephalopathy Recovery Program»	0	0	0	0	0	17	0	0	-198	0	-181
«Alberta Fed Cattle Competitive Bid Program»	0	0	0	0	0	0	0	0	-186	0	-186
Paiements bruts	11	126	182	184	69,332	35,578	22,798	66,805	13,428	5,095	213,539
Cotisations des producteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Paiements nets	11	126	182	184	69,332	35,578	22,798	66,805	13,428	5,095	213,539
Semences											
Paiements totaux											
Paiements bruts	815	21,343	14,502	33,637	896,181	662,134	621,674	1,165,817	912,071	105,146	4,433,320
Cotisations des producteurs	97	4,436	353	1,752	160,555	41,699	53,524	98,347	121,237	3,908	485,908
Paiements nets	718	16,907	14,149	31,885	735,626	620,435	568,150	1,067,470	790,834	101,238	3,947,412
Remises Réduisant les Dépenses											
Impôts fonciers	0	0	0	0	100,478	0	19,996	0	0	0	120,474
Intérêts	0	0	454	0	2,300	0	0	0	4,837	0	7,591
Mazout	0	0	0	0	0	0	0	0	6,218	0	6,218
Vétérinaire, ins. artificielle	0	0	0	0	0	0	0	0	5,875	0	5,875
Salaires	0	0	0	0	0	2,624	0	0	0	0	2,624
Carburant	0	0	0	0	0	2,099	0	0	0	0	2,099
Engrais & chaux	0	0	211	0	0	0	0	0	0	0	211
Pesticides	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Electricité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aliments pour animaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Semences	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Achats de bestiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remises Totales	0	0	665	0	102,778	4,723	19,996	0	16,930	0	145,092
Paiements Totaux et Remises Totales											
Paiements bruts	815	21,343	15,167	33,637	998,959	666,857	641,670	1,165,817	929,001	105,146	4,578,412
Cotisations des producteurs	97	4,436	353	1,752	160,555	41,699	53,524	98,347	121,237	3,908	485,908
Paiements nets	718	16,907	14,814	31,885	838,404	625,158	588,146	1,067,470	807,764	101,238	4,092,504

Notes : Les cotisations des producteurs apparaissent seulement sous les programmes auxquels elles s'appliquent.
 Voir les notes explicatives pour une description des programmes.
 Les données dans ce tableau ont été révisées pour la dernière fois en mai 2007.

Information générale

La présente publication fait partie d'une série de bulletins incluant également :

21-007-X	Indice des prix des produits agricoles
21-010-X	Revenu agricole net – Statistiques économiques agricoles
21-011-X	Recettes monétaires agricoles – Statistiques économiques agricoles
21-012-X	Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement – Statistiques économiques agricoles
21-013-X	Valeur du capital agricole – Statistiques économiques agricoles
21-014-X	Dette agricole en cours – Statistiques économiques agricoles
21-016-X	Bilan du secteur agricole – Statistiques économiques agricoles
21-017-X	Compte de la valeur ajoutée agricole – Statistiques économiques agricoles
21-018-X	Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles – Statistiques économiques agricoles

Tous les bulletins peuvent être obtenus gratuitement sur le site Internet de Statistique Canada à l'adresse suivante (www.statcan.ca). Les notes sur les concepts et méthodes concernant chaque bulletin sont également incluses.

La présente publication contient les estimations annuelles des paiements directs versés aux producteurs agricoles à partir de 1981. Les faits saillants de l'année la plus récente y sont également présentés.

La publication électronique paraît d'abord en mai. Elle fournit les estimations provisoires pour la dernière année civile. Celle qui paraît en novembre suivant contient les révisions des estimations provisoires. Les chiffres publiés en mai peuvent remonter jusqu'à deux ans, tandis que les révisions de novembre portent généralement sur trois ans. La date fournie au bas de chacun des tableaux indique la dernière révision effectuée à ce tableau.

Statistique Canada s'engage à veiller à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels; par conséquent, toutes les données font l'objet de restrictions avant d'être diffusées.

Paiements directs versés aux producteurs

Introduction

La présente publication fait partie d'une série de bulletins incluant également :

- [Revenu agricole net - Statistiques économiques agricoles \(21-010-XIF\)](#),
- [Recettes monétaires agricoles - Statistiques économiques agricoles \(21-011-XIF\)](#),
- [Dépenses d'exploitation agricoles et frais d'amortissement - Statistiques économiques agricoles \(21-012-XIF\)](#),
- [Valeur du capital agricole - Statistiques économiques agricoles \(21-013-XIF\)](#),
- [Dette agricole en cours - Statistiques économiques agricoles \(21-014-XIF\)](#),
- [Bilan du secteur agricole - Statistiques économiques agricoles \(21-016-XIF\)](#),
- [Compte de la valeur ajoutée agricole - Statistiques économiques agricoles \(21-017-XIF\)](#),
- [Mouvements de l'encaisse des entreprises agricoles - Statistiques économiques agricoles \(21-018-XIF\)](#).

Cette publication contient les estimations annuelles des paiements directs versés aux producteurs agricoles à partir de 1971. Les faits saillants de l'année la plus récente y sont également présentés.

Toutes les séries de données peuvent être obtenues gratuitement sur le site Internet de Statistique Canada à l'adresse suivante (www.statcan.ca). Les notes sur les concepts et méthodes concernant chacune des séries de données sont également incluses.

Le premier supplément de la publication électronique paraît en juin. Il fournit les estimations provisoires pour la dernière année civile. Le second supplément paraît en janvier et contient les révisions des estimations provisoires. Ces révisions publiées en juin peuvent remonter jusqu'à deux ans, tandis que les chiffres de janvier portent généralement sur trois ans. La date fournit dans le coin supérieur à droite de chacun des tableaux indique la dernière révision effectuée à ce tableau.

Pour plus de renseignements ou pour obtenir un autre support de données, communiquez avec la Sous-section du marketing et des services à la clientèle de la Division de l'agriculture de Statistique Canada au numéro sans frais 1 (800) 465-1991 ou par courrier électronique à l'adresse suivante agriculture@statcan.ca.

Statistique Canada s'engage à veiller à empêcher la divulgation de renseignements confidentiels; par

conséquent, toutes les données font l'objet de restrictions avant d'être diffusées.

Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes

La présente publication contient des tableaux sur les paiements directs versés aux producteurs pour les années écoulées depuis 1971. Les estimations sont présentées par programme et par année pour les provinces et pour le Canada. Ces données, à l'exception de celles sur les paiements bruts versés pour les programmes principaux, ne sont pas disponibles dans CANSIM.

Concepts

Les paiements directs versés aux producteurs représentent les montants payés aux termes de différents programmes agricoles **gouvernementaux**. Ne sont compris que les paiements directs qui se rapportent à la production agricole courante et qui sont versés directement aux personnes participant à celle-ci. Sont compris :

- Subventions visant à encourager la production.
- Subventions visant à dédommager les producteurs des faibles rendements du marché.
- Paiements visant à stabiliser le revenu.
- Subventions visant à réduire les dépenses au chapitre des entrées dans l'agriculture.
- Paiements visant à dédommager les producteurs des pertes de cultures ou de bétail causées par des conditions météorologiques extrêmes, la maladie et d'autres raisons.

Le financement des divers programmes agricoles, aux termes desquels s'effectuent les paiements directs, provient des gouvernements fédéral et provinciaux et des administrations municipales d'une part, ou est partagé par divers paliers de gouvernement et les producteurs d'autre part. Les primes que paient les producteurs participant au financement des programmes sont considérées comme des dépenses d'exploitation.

Les paiements versés en vertu de programmes privés tels que l'assurance-grêle privée et l'assurance-bétail privée ne sont pas inclus dans la série Paiements directs aux producteurs. Ces programmes privés sont pris en compte dans la série des Recettes monétaires agricoles.

Les paiements directs effectués dans le cadre de divers programmes figurent dans la série sur les recettes monétaires agricoles et dans celle sur les dépenses d'exploitation. Par conséquent, ils paraissent aussi dans les estimations du revenu net agricole. La série

sur les dépenses d'exploitation comprend les remises ou les subventions visant à réduire les dépenses de production et, lorsqu'il y a lieu, les dépenses qu'engagent les producteurs pour financer les programmes. Tous les autres paiements directs sont compris dans la série sur les recettes monétaires agricoles.

La série sur les paiements directs ne vise aucunement à inclure tous les paiements afférents aux producteurs ni les dépenses gouvernementales totales en vertu de tous les programmes de soutien.

Sont exclus les paiements qui suivent:

- Paiements indirects
- Paiements de transfert
- Subventions en capital

Les programmes municipaux, provinciaux et fédéraux versant des paiements directs représentent un aspect du soutien accordé aux producteurs. Les paiements indirects, lesquels peuvent avoir plus d'importance dans certaines provinces que dans d'autres, fournissent aussi un soutien aux producteurs.

Des paiements indirects sont versés aux producteurs en vertu de divers programmes. Ces paiements sont considérés indirects lorsque des fonds gouvernementaux sont versés à un tiers, à l'extérieur du secteur agricole, pour le bénéfice des producteurs. Le secteur agricole est délimité par le premier point de transaction entre les producteurs agricoles et les acheteurs de produits agricoles. Le premier point de transaction délimite aussi le secteur agricole pour les transactions effectuées entre les producteurs agricoles et les fournisseurs d'intrants. La plupart des paiements indirects servent soit à réduire, pour les producteurs agricoles, le coût d'achat des intrants ou d'accroître les recettes provenant de la vente des produits agricoles. Les paiements indirects sont versés en vertu d'une variété de programmes y compris ceux qui servent à réduire les impôts fonciers, les coûts de transport, les coûts de carburant, les frais d'intérêt ainsi que ceux ayant trait à la recherche, à la commercialisation ou à la promotion.

Les paiements de transfert visent les particuliers plutôt qu'une industrie spécifique. Les indemnités de formation sont exclues de la série des paiements directs parce qu'ils ne visent pas l'industrie agricole mais plutôt des particuliers, quel que soit leur occupation.

Un certain nombre de programmes agricoles fournissent des subventions en capital. Ces subventions sont versées directement aux producteurs dans le but d'améliorer ou d'augmenter les installations d'entreposage ainsi que d'aider à l'achat d'équipement. Les subventions en capital sont exclues de la série des

paiements directs parce que celles-ci ne sont pas reliées à la production courante.

Une liste des dépenses du gouvernement fédéral dans le domaine agroalimentaire est disponible dans :

Revenu agricole, situation financière et aide gouvernementale, Recueil de données, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction de l'analyse économique et stratégique, Direction générale des politiques. Annuelle. Aussi disponible dans Internet (<http://www.agr.ca/policy/epad>).

Dépenses fédérales dans le domaine agroalimentaire, 1982-1983 et 1983-1984, Rodier, Monique. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction des politiques de développement, document de travail, Ottawa, septembre 1985.

Dépenses fédérales dans le domaine agroalimentaire, 1970-1971 à 1982-1983, Huot, Marcel. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction des politiques de développement, document de travail, Ottawa, décembre 1984.

Méthodes

Les estimations des paiements directs versés aux producteurs dans le cadre de divers programmes comprennent tous les paiements que touchent directement les producteurs aux termes de programmes municipaux, provinciaux et fédéraux. Toutes les données sur les paiements proviennent de sources administratives.

Les paiements directs versés dans le cadre des divers programmes représentent les sommes que reçoivent les producteurs au cours d'une année civile à l'exception de la catégorie «autres paiements» où quelques paiements sont sur une année financière. Bien qu'un programme puisse être établi pendant une année donnée, les paiements versés aux producteurs peuvent s'échelonner sur deux années civiles ou plus. Dans tous les cas, les paiements sont ventilés suivant l'année pendant laquelle les producteurs les ont effectivement reçus.

Les estimations du Revenu agricole net englobent les paiements directs soit dans la série sur les recettes monétaires agricoles, soit dans la série sur les dépenses d'exploitation agricoles et les frais d'amortissement. Les paiements compris dans la série sur les recettes monétaires agricoles comprennent les paiements versés aux termes de : la Loi sur la protection du revenu agricole (Régime d'assurance du revenu brut et Compte de stabilisation du revenu net); la Loi sur l'assurance-récolte; le Programme de stabilisation pour le grain de l'Ouest; la Loi sur la stabilisation des prix agricoles; les programmes tripartites; les programmes provinciaux de stabilisation;

la Loi sur la commission canadienne du lait; et «d'autres paiements» versés en vertu de programmes spéciaux.

À noter que les programmes privés comme l'assurance-grêle et l'assurance du bétail sont compris dans la série des recettes monétaires agricoles sous «paiements d'assurance-récolte» et «autres paiements», respectivement. Dans la section des paiements de programme directs, les catégories «paiements d'assurance-récolte» et «autres paiements» ne comprennent que les programmes gouvernementaux.

Les paiements directs versés aux producteurs figurent explicitement dans les dépenses agricoles. Lorsque les remises s'appliquent, les estimations des dépenses brutes sont suivies par des remises, puis des dépenses nettes. Les primes payées par les producteurs dans le cadre de divers programmes figurent dans la catégorie «primes de stabilisation». Avant 1971, les remises étaient déduites des dépenses et seules les dépenses nettes étaient déclarées.

Comparaison des données

Il n'y a pas de discontinuité importante dans cette série statistique qui empêcherait de comparer les données d'une année à l'autre.

Qualité des données

Tel que mentionné ci-dessus, les données sur les paiements directs en vertu de programmes proviennent de sources administratives. Il se peut que certaines données soient corrigées afin de respecter le cadre conceptuel de la série sur les paiements de programmes. Les données obtenues des diverses administrations sont la somme des transactions financières effectuées avec chacun des exploitants agricoles. Ces données font l'objet de vérification par des firmes de comptabilité indépendantes et/ou sont utilisées pour effectuer les paiements. En conséquence, on considère que la qualité de ces données est très bonne. Elles demeurent cependant sujettes aux erreurs non liées à l'échantillonnage qui sont présentes dans toutes les données administratives.

Révisions des données

Les données annuelles sur les paiements directs en vertu de programmes sont publiées deux fois par année, à la fin de mai et à la fin de novembre. En mai, les données sur les paiements effectués au cours des deux dernières années sont révisées, et en novembre, celles des trois dernières années. Étant donné la nature des données utilisées dans cette série statistique, les révisions des données sur les paiements directs en vertu de programmes n'ont pas lieu très souvent et sont négligeables.

Les révisions intercensitaires pour la période comprise entre 1991 et 2002 ont été publiées en novembre 2003. Toutes les séries ont été révisées conformément aux résultats du Recensement de l'agriculture de 2001. Simultanément, la couverture a été élargie, et des changements ont été apportés aux concepts, aux méthodes et aux sources de données

Remises

Concepts

Les estimations nationales et provinciales des remises versées directement aux agriculteurs représentent une diminution des coûts engagés dans la production de produits agricoles. Les remises versées par les divers gouvernements sont calculées pour l'année civile.

Méthodes et qualité des données

Les estimations des remises comprennent tous les paiements versés directement aux producteurs dans le cadre de programmes fédéraux, provinciaux et municipaux visant à réduire les dépenses. Les données administratives proviennent directement des ministères provinciaux de l'Agriculture et de Finance; elles concernent les programmes actuels suivants :

Île-du-Prince-Édouard :

«Lean Beef Program» (aide à l'achat de bétail)

Nouvelle-Écosse :

«Sire Improvement Program» (aide à l'achat de bétail)

«Agriculture Limestone Assistance Program» (aide à l'achat de chaux)

«Loss Provision Program» (remboursement des intérêts)

Nouveau-Brunswick :

Programme d'amélioration génétique des bovins (aide à l'achat de bétail)

Programme d'aide à l'expansion du cheptel bovin (remboursement des intérêts)

Québec :

Remboursement d'impôts fonciers

Programme de remboursement des intérêts

Ontario :

Remboursement de la taxe sur les carburants

Remboursement direct des salaires en espèces des employés

Saskatchewan :

«Farm Fuel Program» (remboursement des dépenses en carburant)

Alberta :

«Interest Rebate Program» (remboursement des

intérêts)

Les données sont fournies directement par les organismes qui administrent les programmes et qui versent les paiements aux producteurs. Par conséquent, elles sont jugées être de bonne qualité.

Pour plus de renseignements sur l'historique des programmes, veuillez consulter les notes explicatives qui se trouvent à la suite des tableaux sur les paiements directs.

Notes explicatives sur les paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes

Paiements accroissant les recettes

Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)

Le compte de stabilisation du revenu net (CSRN) a été établi en 1991 aux termes de la *Loi sur la protection du revenu agricole*.

Le CSRN vise à encourager les producteurs à épargner une partie de leur revenu afin de l'utiliser lorsque leur situation financière est moins bonne. Les producteurs peuvent déposer chaque année jusqu'à 3 % de leurs «ventes nettes admissibles» (VNA) dans leur compte CSRN et ainsi recevoir une contribution de contrepartie du gouvernement. Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces offrent des contributions de contrepartie améliorées au-delà du montant de base de 3 % à l'égard de certains produits. Tous les dépôts procurent un intérêt supplémentaire de 3 % en plus des taux ordinaires offerts par l'établissement financier qui détient le compte.

La plupart des produits agricoles primaires sont compris dans le calcul des «ventes nettes admissibles» (ventes de produits admissibles moins achats de produits admissibles), la principale exception étant les produits faisant partie d'un programme de gestion des approvisionnements (comme les produits laitiers, la volaille et les œufs).

Le CSRN se compose de deux fonds. Le premier fonds renferme les dépôts des producteurs, et le second, les contributions de contrepartie du gouvernement et tout l'intérêt accumulé à l'égard des deux fonds. Les sommes prélevées par les producteurs à même le second fonds sont les seuls paiements inclus dans la série «Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes».

Loi sur la stabilisation des prix agricoles – stabilisation des prix

Votée en 1958, la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* prévoit des paiements aux producteurs de toutes les provinces lorsque les prix des produits sont bas. Les paiements sont versés chaque fois que le prix moyen du marché des produits visés par la Loi tombe sous les prix-plancher calculés. Le soutien des produits suivants est prévu par la Loi : bovins, porcs, moutons et laine; lait et crème de transformation; maïs et soya; blé de printemps, blé d'hiver, avoine et orge produits à l'extérieur de la région désignée de la Commission canadienne du blé. Le gouverneur en conseil peut faire ajouter d'autres produits à cette liste.

Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest

Votée en 1976, la *Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest* vise à stabiliser le produit net des producteurs découlant de la production et de la vente de blé, d'avoine, d'orge, de seigle, de lin, de canola et de graines de moutarde récoltés dans les Prairies et la région de Peace

River en Colombie-Britannique. En 1988, la Loi a été modifiée afin de faire passer le nombre de cultures couvertes par le programme de sept à seize. Voici les cultures qui ont été ajoutées : triticales; céréales mélangées; graines de tournesol; carthame; sarrasin; pois; lentilles; gourgannes ou féveroles; graines de l'alpiste des Canaries. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie Autres paiements.

Paiements tripartites - Loi sur la stabilisation des prix agricoles

Aux termes d'une modification apportée à la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles* en 1985, des plans de stabilisation du prix de divers produits peuvent être établis. Chacun de ces plans prévoit la stabilisation des prix suivant une formule établie d'avance. Les paiements sont versés aux producteurs chaque fois que les prix du marché tombent sous le prix de stabilisation. En septembre 1987, les plans avaient été établis dans diverses provinces pour les produits suivants : bovins d'abattage, bovins d'engraissement, veaux d'engraissement, porcs, agneaux, haricots blancs, haricots colorés, betterave à sucre et pommes. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie Autres paiements.

Régime d'assurance du revenu brut (RARB)

Ce programme a été établi en 1991 aux termes de la *Loi sur la protection du revenu agricole*. Il s'ajoute à l'assurance-récolte et fournit aux producteurs une protection des recettes par le soutien des prix, en plus des rendements. Les paiements se font lorsque les recettes commerciales du producteur tombent sous un seuil déterminé. En 1991, les producteurs de céréales et de graines oléagineuses et de cultures spécialisées sont devenus admissibles à ce programme. À partir de 1999, les paiements effectués en vertu de ce programme (principalement recouvrement des montants payés en trop) sont inclus dans la catégorie Autres paiements.

Programmes d'aide en cas de désastre lié au revenu agricole

Cette catégorie de programmes inclut le programme d'Aide en cas de catastrophe lié au revenu agricole (ACRA), les programmes provinciaux connexes à l'ACRA et, débutant en 2000, le Programme canadien du revenu agricole. Ces programmes visent à venir en aide aux producteurs agricoles canadiens dont le revenu a chuté de façon notable en raison de facteurs qui ne dépendent pas d'eux.

Les programmes provinciaux connexes à l'ACRA sont:

- Programme d'assurance en cas de catastrophes

- agricoles, Île-du-Prince-Édouard;
- Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario, Ontario;
- Aide au revenu agricole en cas de catastrophes, Alberta;
- «B.C. Whole Farm Insurance Program», Colombie-Britannique.

Soulignons que ce ne sont pas tous les programmes d'aide en cas de désastre qui sont inclus dans la catégorie Programmes d'aide en cas de désastre lié au revenu.

Au Québec, la majorité des fonds versés en vertu de l'ACRA sont payés par le biais du programme provincial de stabilisation des revenus. Ce programme toutefois n'est pas inclus dans la catégorie Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu parce que les fonds versés au nom de l'ACRA ne représentent qu'une petite partie des sommes payées aux producteurs en vertu du programme provincial de stabilisation des revenus.

Les paiements versés en vertu des programmes spéciaux qui visent à compenser les pertes découlant de désastres naturels (ex. verglas, inondation) sont inscrits dans la catégorie Autres paiements.

Aide au revenu agricole en cas de catastrophe, Alberta

Ce programme a été créé à l'intention des agriculteurs de l'Alberta. Il fournit une stabilité contre la fluctuation de la marge tel que défini par le programme, c'est-à-dire l'écart entre les recettes et les dépenses agricoles permises. Comme il s'agit d'un programme global, tous les produits agricoles sont couverts.

Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) (1999 à aujourd'hui)

Le Programme d'aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA) vise à venir en aide aux producteurs dont le revenu de 1998 et de 1999 a chuté de façon notable en raison de facteurs qui ne dépendent pas d'eux et pour qui les programmes existants ne pouvaient pas garantir la poursuite des opérations agricoles.

Financé à 60 % par le gouvernement fédéral et à 40 % par les gouvernements provinciaux, le programme ACRA peut venir en aide à quiconque au Canada remplit une déclaration de revenu à titre d'agriculteur, et dont la marge brute n'atteint pas 70 % de leur marge brute moyenne calculée pour les trois années précédentes. L'admissibilité des agriculteurs débutants est déterminée par un calcul particulier.

En vertu du programme ACRA, des indemnités sont versées aux producteurs admissibles et des crédits sont fournis aux gouvernements provinciaux pour des programmes déjà établis pour venir en aide aux producteurs. Voici une liste non exhaustive des

programmes provinciaux financés en partie par le programme ACRA :

- Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles (PACA), Île-du-Prince-Édouard;
- Assurance stabilisation du revenu agricole (ASRA), Québec;
- Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario (PSGEO), Ontario;
- Aide au revenu agricole en cas de catastrophe, Alberta;
- B.C. Whole Farm Insurance Program (BCWFIP), Colombie-Britannique.

«B.C. Whole Farm Insurance Program» (1997 à aujourd'hui)

Ce programme d'assurance agroglobale est un programme volontaire institué en 1997 pour les agriculteurs de la Colombie-Britannique. Il vise à réduire les diminutions extrêmes de revenus qui ne dépendent pas de l'exploitant. Les agriculteurs admissibles peuvent présenter une demande lorsque leur marge de programme pour l'année en cours n'atteint pas 70 % de leur marge de référence.

Initiative de transition du PCSRA pour l'évaluation des stocks (ITES)

L'ITES est un programme fédéral ponctuel de 900 millions de dollars pour le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Pour établir le montant des paiements destinés aux producteurs, on fera de nouveaux calculs pour évaluer le changement de la valeur des stocks pour les années 2003, 2004 et 2005 du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA).

Le programme d'autogestion du risque (PAGR)

PAGR est un programme fédéral-provincial conçu pour aider les producteurs horticoles de l'Ontario à contrôler le risque lié à l'opération de leur ferme. Dans le cadre du programme, 140 types de cultures horticoles sont éligibles. Ce lui-ci couvre la plupart des cultures comestibles horticoles sauf les noix, les champignons et d'autres cultures. Pour être admissible au PAGR, les producteurs doivent participer au Programme Canadien de Stabilisation du Revenu Agricole (PCSRA). Ils peuvent déposer dans leur compte jusqu'à quatre pour cent de leurs ventes nettes admissibles. Les producteurs peuvent adhérer à l'Assurance-Production et au PAGR, mais ne peuvent inscrire les mêmes cultures aux deux programmes.

Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks (POES)

Le Paiement ontarien relatif à l'évaluation des stocks est un apport ponctuel que la province de l'Ontario verse aux participants au PCSRA afin de les aider à faire la

transition vers une nouvelle méthode d'évaluation de la valeur des stocks dans le cadre du PCSRA.

Programme canadien du revenu agricole (PCRA)

C'est un programme triennal portant sur les années d'indemnisation 2000, 2001 et 2002. Le PCRA verse des fonds aux producteurs ayant subi une baisse soudaine et importante de leurs revenus attribuables à des raisons indépendantes de leur volonté, comme les inondations, la maladie, l'effondrement des prix ou l'augmentation rapide des coûts des intrants. Pour être admissible à une indemnité au titre du PCRA, le producteur doit avoir complété un cycle de production. Le cycle de production peut être la culture et la récolte d'une production végétale, l'élevage du bétail ou la vente d'un stock acheté, dans le cas d'entreprises d'engraissement ou de finissage.

Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA)

Le PCSRA, mis à la disposition des producteurs de tout le pays, permet d'aider ceux qui ont subi une perte de revenu en raison de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) ou d'autres facteurs. Le programme réunit les éléments de stabilisation du revenu et de protection contre les catastrophes, aidant ainsi les producteurs à protéger leurs exploitations agricoles contre les réductions de revenu, que celles-ci soient faibles ou importantes

Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles (PACA) (1996 à aujourd'hui)

Le Programme d'assurance en cas de catastrophes agricoles a pour but d'atténuer, pour les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard, les pertes financières causées par les fluctuations désastreuses du prix des produits, l'augmentation des coûts des entrées ou encore les pertes de production imprévisibles. Une marge annuelle est calculée pour le programme et représente, en général, la différence entre toutes les ventes de produits et la plupart des dépenses d'exploitation (à l'exception des salaires, des intérêts, du loyer, des taxes foncières et de la dépréciation). Si la marge de l'année en cours n'atteint pas 70 % de la moyenne calculée pour les marges des trois années précédentes, l'exploitation agricole pourrait être admissible à recevoir une indemnité. L'exploitation agricole est cependant admissible à recevoir une indemnité si la baisse de la marge pour le programme est attribuable à une diminution du prix de vente à l'unité des produits ou à un accroissement des coûts des entrées agricoles par unité ou à une chute de la productivité (c.-à-d., récolte détruite, maladie des animaux, etc.).

Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPCO)

Le Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux est un programme ponctuel pour

les producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales.

Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario (1999 à aujourd'hui)

Créé en décembre 1998, le Programme de secours global aux exploitations agricoles de l'Ontario vise à fournir une aide financière aux agriculteurs victimes de prix des produits extrêmement faibles et de catastrophes liées à la température. Le financement est accordé aux agriculteurs dont la marge brute pour l'année de référence n'atteint pas 70 % de leur moyenne calculée pour trois à cinq ans.

Programme de soutien additionnel général Canada-Ontario

Ce programme spécial fournit un soutien global au niveau de la ferme aux participants du Programme Canadien de Stabilisation du Revenu Agricole (PCSRA), ces derniers étant automatiquement inscrits. Tous les produits éligibles au PCSRA sont couverts par ce programme. Pour être éligibles, les participants doivent avoir subi un déclin dans leur marge de production telle que calculée par l'administration du PCSRA et être éligibles à la partie gouvernementale du paiement du PCSRA. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires Rurales de l'Ontario est responsable de l'administration de ce programme.

Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe (2001 à aujourd'hui)

Le Programme ontarien de protection du revenu agricole en cas de catastrophe (POPRAC) est un programme d'aide financière conçu uniquement pour les agriculteurs qui subissent une importante baisse de revenu pour des raisons lors de leur contrôle, comme la baisse des prix, le piètre rendement des récoltes ou l'augmentation des dépenses. Le financement est accordé à l'agriculteur dont la marge brute au cours de l'année de réclamation tombe en dessous de 70 % de la moyenne des revenus des trois années précédentes ou de la moyenne olympique sur cinq ans.

Programme ontarien de subvention de céréales et des graines oléagineuses

Ce programme ponctuel protège les producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ontario contre les pertes de production enregistrées en 2005.

Programmes provinciaux de stabilisation

En vertu des programmes provinciaux de stabilisation, des paiements sont versés pour stabiliser soit le revenu des producteurs, soit le prix de certains produits.

Assurance-récolte

Votée en 1959, la *Loi sur l'assurance-récolte* met à la disposition des agriculteurs de chaque province une assurance-récolte tous risques.

Subvention aux produits laitiers

Aux termes de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, votée en 1966, des subventions sont versées aux producteurs de toutes les provinces, à l'exception de Terre-Neuve, à l'égard des livraisons de lait et de crème de transformation qui ne dépassent pas les besoins du Canada.

Autres paiements

Ces paiements sont généralement versés dans le cadre de programmes municipaux, provinciaux et/ou fédéraux spécialement conçus pour permettre aux agriculteurs de faire face à des conditions climatiques ou économiques inhabituelles. Sont également compris dans cette catégorie les paiements effectués aux termes de plusieurs programmes permanents.

Suit une brève description des programmes sous la catégorie «Autres paiements». Les programmes sont présentés en ordre alphabétique.

Achat de fourrages pour le bétail

Les éleveurs dans les trois provinces des Prairies ont touché des paiements dans le cadre d'un programme comprenant trois parties : achat d'aliments à paille, ammonisation de la paille et achat de fourrage vert pour l'ensilage. Complétant le programme à l'appui de l'entretien du troupeau, le programme d'achat de fourrages pour le bétail visait à neutraliser certaines conséquences fâcheuses de la sécheresse de 1980.

Aide – Enfouissement des pommes de terre de rebut

En vertu de ce programme, les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont bénéficié d'une subvention couvrant la moitié des coûts liés à l'enfouissement des pommes de terre de rebut. 1985-86

Aide à l'agriculture des Prairies

Aux termes de la *Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies*, votée en 1939, les agriculteurs des quatre provinces de l'Ouest ont touché, au chapitre du secours obligatoire en cas de sinistres, des paiements à l'acre pour chaque culture. Le programme a pris fin en 1974.

Aide à la production de veaux de vaches allaitantes (1985-1995)

En vertu du programme d'aide au développement de veaux de vaches allaitantes (« *Beef Cow-Calf Assistance Program* »), des paiements sont versés aux éleveurs de

l'Île-du-Prince-Édouard pour les encourager à une meilleure gestion de troupeau visant à améliorer la qualité des veaux destinés à la production de viande de bœuf.

Aide à l'hivernement des bovins (1975-1984)

En vertu du Programme d'aide à l'hivernement des bovins, les producteurs du Québec ont reçu de l'aide financière pour hiverner leurs bovins.

Aide à l'industrie du bœuf

Aux termes du *Beef Industry Assistance Program* (programme d'aide à l'industrie du bœuf), les éleveurs de la Saskatchewan ont touché des subventions pour une proportion de leurs troupeaux de vaches afin de compenser une partie des pertes de veaux en 1976. Les subventions ont été versées aussi afin de prévenir la vente du troupeau reproducteur dans le but de réduire le fardeau de la dette.

Aide au revenu agricole en cas de catastrophe

Avant 1999, les paiements versés en vertu du Programme Aide au revenu agricole en cas de catastrophe, faisaient partie de la catégorie Autres paiements. Depuis 1999, ils sont inclus dans la catégorie Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu. Pour la description du Programme Aide au revenu agricole en cas de catastrophe, veuillez vous référer à la catégorie Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu.

Aide au transport des fourrages

En vertu d'un programme d'aide au transport des fourrages, les producteurs de la Saskatchewan et de l'Alberta ont reçu une aide pour le transport des fourrages destinés au bétail, basée sur le nombre de tonnes transportées.

Aide au transport des porcs (1990 à 1995)

Pour aider à payer le coût du transport des porcs aux abattoirs, les éleveurs du Nouveau-Brunswick ont touché des versements calculés d'après le nombre de porcs et la distance à parcourir jusqu'à l'abattoir.

Aide aux éleveurs de bovins de boucherie

Aux termes du Programme d'aide aux éleveurs de bovins de boucherie, les éleveurs de l'Ontario ont touché des paiements pour les bovins de boucherie qu'ils ont vendus en 1980. Les naisseurs ont également reçu des paiements calculés suivant leur cheptel de vaches et de génisses d'élevage de boucherie au 1^{er} août 1981.

Aide aux éleveurs de bovins de boucherie et de moutons

Aux termes du Programme d'aide aux éleveurs de bovins de boucherie et de moutons, les éleveurs de l'Alberta ont reçu en 1982 des paiements pour leur cheptel de vaches

et de génisses en production ainsi que pour les bovins d'engraissement, les bovins d'abattage et les moutons qu'ils ont vendus.

Aide aux éleveurs victimes de la sécheresse (1990-1993)

Aux termes du *Prairie Livestock Drought Assistance Program* (programme d'aide aux éleveurs des Prairies victimes de la sécheresse), les éleveurs des quatre provinces de l'Ouest ont touché des paiements pour leur permettre de maintenir leurs troupeaux d'élevage après la sécheresse de 1984.

Aide aux exploitations ovines affectées par la tremblante (2000)

Ce programme offre une aide financière aux exploitations ovines du Québec qui ont dû éliminer une partie de leur troupeau entre le 1^{er} janvier 1997 et le 27 octobre 1998. Ces abattages ont été effectués dans le cadre des mesures de contrôle de la tremblante du mouton administrées par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Ce programme est financé entièrement par le gouvernement du Québec.

Aide aux exploitants de parcs d'engraissement (1988-1989)

Les paiements versés aux exploitants de parcs d'engraissement de la Colombie-Britannique étaient basés sur le nombre d'animaux engraisés afin d'encourager l'engraissement d'un plus grand nombre de bovins de boucherie dans la province.

Aide aux producteurs de pommes de terre de semence agréées (1989-1993)

Ce programme vise à encourager la production de plants de diverses variétés de pommes de terre de semence agréées en Nouvelle-Écosse afin d'approvisionner les marchés de la province.

Aide aux producteurs de pommes Red Delicious

Des sommes ont été versées aux producteurs de pommes Red Delicious de l'ensemble du Canada à cause des prix extraordinairement bas ayant cours pour cette variété.

«Aide aux producteurs 2003»

Le Programme d'aide aux producteurs 2003 était une mesure transitoire mise en place jusqu'à l'entrée en vigueur du Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSR).

Aide aux sinistrés (Peace River) (1990)

En vertu de la *Public Safety Services Act*, les producteurs ayant subi de lourdes pertes en raison des pluies abondantes ont reçu de l'aide.

Aide dans les situations d'urgence dans l'Ouest

En 1973, les agriculteurs dans la région de Peace River en Alberta et en Colombie-Britannique ont touché des paiements visant à les dédommager de la série de mauvaises campagnes agricoles qu'ils avaient connues.

Aide pour l'affouragement en vert et pour les pertes de bétail dues à la sécheresse

En vertu des programmes d'aide de 1988 pour l'affouragement en vert et pour les pertes de bétail dues à la sécheresse, des sommes ont été versées aux producteurs de bétail du Québec et des provinces des Prairies touchés par la sécheresse de 1988. Les paiements par tête ont été consentis pour le bétail d'élevage afin d'aider les producteurs à maintenir leurs troupeaux, tandis que dans le cas de l'affouragement en vert, des paiements ont été versés à l'acre afin d'accroître les réserves d'aliments du bétail.

Aide pour le revenu agricole

Des paiements ont été versés aux producteurs afin d'améliorer le revenu des exploitants agricoles en 1990, en particulier celui des producteurs de céréales et d'oléagineux de l'Ouest du Canada.

Aide pour les producteurs de bovins de finition

En vertu du Programme d'aide à l'élevage de bovins de finition, des paiements par tête ont été versés aux producteurs de la Nouvelle-Écosse afin de favoriser la production de bovins de boucherie en Nouvelle-Écosse et de procurer des conditions économiques plus stables dans le secteur de l'engraissement. Aide spéciale à l'élevage.

Aide spéciale pour la production de fruits

En vertu de ce programme de 1991, les producteurs de fruits de verger de la Colombie-Britannique ont reçu une aide financière pour le maintien à long terme de la viabilité de cette branche d'activité. L'aide prévue était destinée à plusieurs domaines, dont la mise en marché, la recherche et le développement ainsi que la replantation des vergers avec des variétés profitables.

Aide spéciale pour la sécheresse

En vertu du *Special Drought Assistance Program*, les producteurs de toutes les provinces, allant du Québec à la Colombie-Britannique, ont été compensés pour les pertes dues à la sécheresse de l'été 1988.

Aide spéciale pour les récoltes affectées par la sécheresse

Aux termes d'un programme établi en 1985, les agriculteurs de la Saskatchewan ont touché des paiements pour les cultures considérées comme des pertes totales, c'est-à-dire celles ayant donné cinq boisseaux ou moins à l'acre.

«Alberta BSE Slaughter Market Adjustment Program l'ESB»

Ce programme pour les autres ruminants ressemble au Programme fédéral-provincial de redressement dans le sillage de l'ESB. Les producteurs ayant vendu leurs animaux pour l'abattage pouvaient être dédommagés selon une échelle d'adaptation équivalant à la différence entre les prix de base et une moyenne hebdomadaire des prix courants.

«Alberta Farm Income Assistance Program AFIAP » (2000 à aujourd'hui)

Le Programme d'aide au revenu agricole de l'Alberta (PARAA) apporte aux producteurs de l'Alberta (qui pratiquaient l'agriculture au 31 décembre 1999) une aide financière destinée à compléter un revenu agricole en régression à cause de conditions climatiques extrêmes, du maintien des faibles prix des produits et de l'augmentation des coûts des intrants. Pour les agriculteurs admissibles, ce paiement est de 10,29 \$ par acre de terres cultivées, et de 3 \$ par acre de pâturage naturel.

«Alberta Farm Income Assistance Program 2002»

Le «Alberta Farm Income Assistance Program 2002» a fourni une indemnité basée sur le nombre d'acre aux producteurs qui ont souffert des conditions climatiques défavorables, de problèmes d'insectes et de bas revenus.

«Alberta Fed Cattle Competitive Bid program»

Ce programme a été conçu en vue de réduire temporairement le cheptel de bouvillons et de génisses prêts à abattre, ce qui a eu pour effet d'accroître les mouvements de l'encaisse des producteurs et le prix du marché. Pour ce faire, on a retiré les animaux touchés de la chaîne d'abattage pendant une période d'au moins huit semaines et remboursé les producteurs pour compenser les faiblesses du marché.

«Alberta Mature Animal Market Transition Program»

Ce programme de transition pour les animaux adultes a été conçu afin d'aider les producteurs à s'occuper des vaches, des taureaux et des autres ruminants adultes tandis que l'industrie agricole s'ajuste aux nouvelles réalités du marché à la suite de l'ESB.

«Alberta Steer and Heifer Market Transition Program»

Ce programme de transition pour les bouvillons et les génisses de l'Alberta offre un dédommagement aux producteurs pour le poids d'abattage des bouvillons et des génisses selon des bases différentielles de marché.

«Alberta Winter Feed Program»

Ce programme a permis d'aider les producteurs à prendre soin adéquatement de leur bétail pendant les mois d'hiver.

Appui à l'entretien du troupeau

Aux termes du *Herd Maintenance Assistance Program* (programme à l'appui de l'entretien du troupeau), les agriculteurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ont touché des paiements pour qu'ils ne vendent pas leurs troupeaux d'élevage de base en raison de la pénurie d'aliments pour animaux causée par la sécheresse de 1980.

Assistance-récolte

Des paiements à l'acre ont été versés aux producteurs du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui, en raison des conditions froides et humides qu'ils ont vécues en 1973, se sont trouvés dans l'impossibilité de réaliser une part substantielle de leur projet d'ensemencement.

«B.C. Whole Farm Insurance Program» (1997 à aujourd'hui)

Avant 1999, les paiements versés en vertu du «B.C. Whole Farm Insurance Program» faisait partie de la catégorie Autres paiements. Depuis 1999, ils sont inclus dans la catégorie Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu. Pour la description du «B.C. Whole Farm Insurance Program», veuillez vous référer à la catégorie Programme d'aide en cas de désastre lié au revenu.

«Beef Performance Program»

Le «Beef Performance Program» avait pour but d'encourager les éleveurs de bovins de la Nouvelle-Écosse à stabiliser leur revenu agricole en participant au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). Il s'agit exclusivement d'une initiative du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse.

Les éleveurs de bovins qui satisfont les critères d'admissibilité peuvent choisir de toucher des versements aux termes de l'option A – programme d'évaluation basé sur le CSRN, ou de l'option B – programme d'évaluation des bovins basé sur la marge brute.

La série de données sur les paiements directs de programme comprend le deuxième versement aux termes de l'option A ainsi que les premier et deuxième versements aux termes de l'option B. Le premier

versement aux termes de l'option A n'a pas été compté dans les paiements directs de programme vu que les éleveurs de bovins doivent le déposer dans leur compte du CSRN.

«Beef Quality Incentive» (2000 à aujourd'hui)

La prime de bœuf de qualité s'inscrit dans un programme complet destiné à encourager la commercialisation de bovins de boucherie finis répondant aux spécifications de Bœuf tendre classique de l'Atlantique (BTCA), un programme de bœuf de marque. La prime de 0,03 \$ la livre (poids en carcasse) est offerte aux producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont inscrits au programme de bœuf de marque BTCA.

«Beef Quality Marketing Initiative»
(2000 à aujourd'hui)

L'initiative de commercialisation de bœuf de qualité s'inscrit dans un programme complet destiné à encourager la commercialisation de bovins de boucherie finis répondant aux spécifications de Bœuf tendre classique de l'Atlantique (BTCA), un programme de bœuf de marque. La prime de 0,03 \$ la livre (poids en carcasse) est offerte aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui sont inscrits au programme de bœuf de marque BTCA.

«Beef Transportation Assistance Program»

Ce programme était destiné à aider les producteurs à couvrir les coûts de transport additionnels qu'ils ont engagés au moment du transport des bœufs de marque répondant aux spécifications du programme « Bœuf tendre classique de l'Atlantique » (BTCA). La prime de 0,015 \$ la livre (poids en carcasse) était offerte pour les bovins gras qui répondaient aux critères du programme BTCA.

«British Columbia Steer and Heifer Market Transition Program»

Ce programme de transition pour les des bouvillons et les génisses de la Colombie-Britannique a été conçu afin d'aider les agriculteurs à compenser en partie les pertes engendrées par l'incapacité de vendre les nombreux animaux pré-ESB qui étaient encore dans les parcs d'engraissement. Le programme a aussi aidé les producteurs qui ont vendu des animaux selon le poids d'abattage depuis que le Programme de de redressement dans le sillage de l'ESB a pris fin le 1^{er} septembre 2003.

Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole

Le Programme Canada-Alberta d'aide au revenu agricole a pour but d'arrondir le revenu agricole en Alberta en 2000.

«Canada-New Brunswick Farm Assistance Program»

Le «Canada-New Brunswick Farm Assistance Program» visait à venir en aide aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui ont connu des difficultés financières au cours de l'année 2000.

«Canada-Newfoundland and Labrador Forage Companion Program»

Le «Forage Companion Program» visait à fournir une aide financière aux producteurs de bétail et de fourrage de Terre-Neuve et du Labrador qui ont éprouvé des difficultés financières en 2001 en raison de la faible production de fourrage.

«Canada-Saskatchewan 1999 Unseeded Acreage Benefit»

En vertu de ce programme, les producteurs qui n'ont pas participé au Programme d'assurance-récolte Canada-Saskatchewan de 1999 sont indemnisés pour les pertes qu'ils ont subies en raison des conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Un paiement d'indemnité de 25 \$ par acre a été versé aux producteurs admissibles qui n'avaient pas pu ensemençer à la date limite, ou avant la date limite, établie en 1999 pour l'assurance-récolte. Le Canada défraie 60 % du coût de ce programme et la Saskatchewan, 40 %.

Soulignons que les clients de l'assurance-récolte avaient droit, en vertu du programme de base, à une indemnité maximale de 25 \$ par acre non ensemençée. Les détails du calcul des paiements étaient les mêmes pour les producteurs assurés et pour ceux qui ne l'étaient pas.

Compensation pour la production de porcs (1994)

Un montant supplémentaire a été versé pour dédommager les agriculteurs de Terre-Neuve à la suite de la diminution de l'aide gouvernementale causée par la fermeture de l'usine de transformation.

Compensation PVYn (1991 à 1993)

Ce programme d'indemnisation a été annoncé au printemps de 1991. Il prévoit l'indemnisation des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et de l'Alberta pour les pertes subies en raison du programme d'éradication de la souche nécrotique de la pomme de terre PVYn. Le programme prévoyait une aide supplémentaire limitée pour lutter contre des réapparitions subséquentes du virus.

Compte de stabilisation du revenu agricole (2002 à aujourd'hui)

Le Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA) est un programme individualisé de protection du revenu agricole. Il est conçu de façon à permettre aux participants de gérer, selon les besoins, les variations de

revenus agricoles.

«Cull Potato Burial Assistance»

Ce programme rembourse les producteurs de pommes de terre de L'Île-du-Prince-Édouard 50% du coût lié à l'enterrement des pommes de terre.

Dédommagement des pertes d'animaux

Aux termes de la *Loi sur les maladies et la protection des animaux*, votée en 1970, les éleveurs de toutes les provinces sont dédommagés des pertes qu'ils subissent par suite de l'abattage obligatoire des bestiaux atteints de certaines maladies contagieuses. Les producteurs de certaines provinces sont aussi dédommagés pour les animaux abattus par des bêtes sauvages, des chiens, des chasseurs, etc.

Dédommagement des pertes de bétail

En vertu du *South-West Livestock Compensation Program* (programme de dédommagement des pertes de bétail dans le Sud-Ouest), les éleveurs de la Saskatchewan ont reçu des paiements pour les pertes de bétail causées par les tempêtes en 1982.

Dédommagement des pertes de cultures

Aux termes d'un programme d'aide spéciale, les agriculteurs du Québec, du Manitoba et de la Saskatchewan ont reçu des paiements pour leur permettre de surmonter les difficultés qu'ils ont éprouvées par suite du mauvais temps en 1983 (inondations, dégâts de l'hiver et sécheresse). Les agriculteurs de certaines provinces sont aussi dédommagés pour les pertes de cultures causées par les animaux sauvages.

Dégâts causés par la pluie

Des paiements ont été versés aux agriculteurs du Québec et de l'Ontario dans les régions où le rendement des récoltes en 1972 était moins de 60 % du rendement normal à cause des dégâts causés par la pluie.

Dégâts causés par la sauvagine

Presque tous les ans depuis 1972, les agriculteurs touchent des paiements visant à réduire les pertes de récoltes causées par la sauvagine migratrice.

Embargo sur les ventes de céréales

Par suite des mesures que le gouvernement a prises en 1980 concernant la situation en Afghanistan, les agriculteurs ont touché des paiements pour les dédommager des pertes résultant de l'embargo partiel de 1980 sur les ventes de céréales à l'Union Soviétique. Des paiements ont été versés aux agriculteurs de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Encouragement à la production de légumes frais

En vertu du *Fresh Vegetable Production Incentive Program* (programme d'encouragement à la production de légumes frais), les producteurs de l'Alberta ont touché des paiements à l'acre pour les encourager à produire des légumes frais commerciaux en 1985.

Encouragement à la production de produits laitiers, du porc et de l'agneau

En vertu du *Temporary Hog, Dairy and Lamb Production Incentive Program* (programme temporaire d'encouragement à la production des produits laitiers, du porc et de l'agneau), les agriculteurs de l'Alberta ont reçu des paiements visant à encourager la production de ces produits. Les agriculteurs avaient réduit la production en raison des hausses de prix des aliments pour animaux en 1974.

Encouragement à l'élevage du bœuf

En vertu du Plan de stabilisation du bœuf, les éleveurs du Manitoba ont touché des subventions à l'amélioration de la productivité. Versées de 1982 à 1986 pour chaque vache, ces subventions visaient à encourager l'élevage des bovins.

Encouragement à l'élevage du porc

Conformément à la politique visant à encourager l'élevage du porc, mise en œuvre en 1985, les éleveurs de l'Île-du-Prince-Édouard touchent des paiements pour tous les porcs commercialisés ainsi que pour tous les porcs commercialisés au-delà de la production de base établie pour chaque éleveur.

Encouragement de la culture de la betterave à sucre

Les agriculteurs du Manitoba et de l'Alberta ont touché des subventions pour les encourager à cultiver la betterave à sucre en 1986.

Encouragement spécial à l'élevage du bétail dans l'Atlantique

En vertu du *Special Atlantic Livestock Incentive*, des paiements ont été versés aux producteurs de porcs, de bovins et de moutons des provinces de l'Atlantique afin de maintenir ces industries aux prises avec des situations financières difficiles.

« Farm Income Adjustment Program » (2001 à aujourd'hui)

Le « Farm Income Adjustment Program » offre un paiement unique aux producteurs de produits agricoles non soumis à la gestion de l'offre pour les aider à s'adapter aux prix inférieurs et aux coûts supérieurs.

«Fed Cattle Competitive Market Adjustment Program»

Le programme visait à inciter les producteurs à vendre les génisses ou les bouvillons gras selon le poids en carcasse en les remboursant d'après une échelle mobile. Contrairement au programme de soumissions concurrentielles, ce programme ne comprenait pas d'option permettant aux producteurs de mettre de côté une partie de leur troupeau. Au lieu de cela, ils devaient inclure l'ensemble de leur cheptel sur le marché concurrentiel.

Fonds de développement Canada-Alberta du secteur porc

Cette entente vise à fournir des contributions financières destinées à améliorer les activités de recherche et développement de l'industrie afin de promouvoir et d'accroître la compétitivité de l'industrie du porc en Alberta.

«Herd Retention Program»

Le «Herd Retention Program» visait à fournir de l'aide financière aux producteurs de bétail qui ont fait face à des conditions sévères, élevées ou modérées de sécheresse en Saskatchewan. Les producteurs ont reçu des paiements de \$25, \$ 17 ou \$12 par unité animale (femelle saillie), dépendamment de la sévérité de la sécheresse dans leur région.

«Hog Stabilization Fund N.B.» (1998 à 1999)

Le programme «Hog Stabilization Fund New Brunswick» accorde une aide financière provinciale et fédérale aux producteurs du Nouveau-Brunswick qui commercialisent leurs porcs dans la province. Ce programme provisoire est une mesure intermédiaire entre le programme triple P, et le «Surne Processing Enhancing Program».

Indemnisation pour les dégâts causés aux cultures par le gros gibier

Annoncé à l'automne de 1996, ce programme permet aux producteurs de la Saskatchewan de recevoir certaines indemnités en compensation des pertes de cultures commerciales et des dommages aux meules de foin causés par du gros gibier comme le cerf de Virginie, le cerf-mulet, l'antilope, l'élan, l'ours et l'orignal.

Indemnité de non-ensemencement en 2006

Ce programme fournit une indemnité aux exploitants agricoles de la Saskatchewan qui ont connu un excès d'humidité avant le 20 juin 2006 et qui n'ont pas pu ensemençer 95 % de la superficie habituellement ensemençée.

Initiatives de redressement de l'EBS en Ontario

Ces initiatives visent à offrir un dédommagement aux

demandeurs admissibles possédant des bovins gras qui ont été mis de côté pendant au moins huit semaines avant l'abattage.

Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois (IREE)

Ce programme fédéral-provincial à coûts partagés vise à prévenir les pertes d'emploi permanentes dans les zones manitobaines touchées par les inondations, ainsi qu'à rétablir l'activité économique.

Intéressement à l'élevage de porcelets sevrés

En vertu du *Weanling Bonus Incentive Program* (programme d'intéressement à l'élevage de porcelets sevrés), créé en 1976, les éleveurs de Terre-Neuve touchent un paiement pour chaque porcelet sevré qu'ils produisent.

«Lean Beef Program : Weaning Weight»

Le ministère de l'Agriculture de l'Île-du-Prince-Édouard a mis sur pied ce programme pour aider les éleveurs de bovins à accroître le poids au sevrage de veaux et d'améliorer la qualité des veaux destinés à la production de viande de bœuf. Un encouragement au rendement est versé pour chaque veau de 450 livres ou plus (poids au sevrage rajusté).

Limitation des pertes des éleveurs de porcs

En vertu du *1980-81 Emergency Stop Loss Program for Hogs* (programme de limitation des pertes des éleveurs de porcs de 1980-1981), les éleveurs de l'Alberta ont touché des paiements toutes les fois que les prix du marché des porcs d'abattage tombaient sous les prix-plancher fixés.

«Livestock Predation Compensation Program» (1998 à aujourd'hui)

Ce programme indemnise les producteurs de bétail du Manitoba pour les pertes résultant de blessures ou de la mort d'animaux admissibles causées par des prédateurs naturels comme l'ours noir, le cougar, le loup ou le coyote.

L'indemnisation est égale à 100 % de la valeur de l'animal, s'il est établi que la perte est due à la prédation, et à 50 % s'il est probable que la perte soit due à la prédation. En ce qui a trait au bétail blessé, l'indemnité correspond au moins élevé des deux montants suivants : le coût du traitement vétérinaire ou la valeur de l'animal. Le gouvernement du Manitoba verse 60 % des paiements de programme et le gouvernement du Canada, 40 %. Le gouvernement du Canada assume 50 % des frais d'administration et le gouvernement du Manitoba, l'autre moitié.

«Livestock Special Assistance Program»

Conformément au *Supplemental Livestock Assistance Program* (programme d'aide supplémentaire à l'élevage), les éleveurs de l'Alberta ont touché des paiements pour les vaches productrices et pour d'autres animaux admissibles. Le programme visait à neutraliser les dégâts causés par les diverses conditions météorologiques en 1985.

«Manitoba Bovine Spongiform Encephalopathy Feeder Assistance Program»

Le but de ce programme visait à offrir des paiements d'aide à l'engraissement des bovins finis élevés au Manitoba, lesquels n'avaient pu être commercialisés en raison de la capacité d'abattage restreinte découlant du fait que les États-Unis d'Amérique avaient fermé leur frontière aux animaux vivants et aux produits carnés en provenance du Canada.

«Manitoba Drought Assistance Program»

Le but de ce programme est d'offrir de l'aide aux éleveurs de bétail du Manitoba qui sont aux prises avec une pénurie de foin et de paille.

«Manitoba Slaughter deficiency Program»

Le but de ce programme consistait à fournir de l'aide aux producteurs du Manitoba qui ont subi la baisse des prix de l'abattage du bétail commercialisé en raison de l'EBS et de la fermeture de la frontière américaine.

Mesures de soutien et d'ajustement en agriculture I

Ce programme a été lancé au printemps de 1991 pour aider les producteurs de céréales, de graines oléagineuses et du domaine horticole à faire la transition aux nouveaux programmes CSRN et RARB. Mesures de soutien et d'ajustement en agriculture II

Ce programme a été lancé à la fin de l'automne de 1991, en raison de la poursuite de la guerre du commerce international des céréales. Il devait offrir une aide temporaire aux producteurs jusqu'à ce que les programmes à plus long terme de sécurité du revenu (RARB et CSNR) soient entièrement établis. Les producteurs de céréales étaient les principaux bénéficiaires de cette aide, tandis que des montants moindres étaient mis à la disposition des secteurs non céréaliers, dont ceux de l'horticulture, du sirop d'érable, de la fourrure, du miel et de la betterave à sucre.

«1996 Lesser Slave Lake Area Disaster Recovery Program»

Ce programme visait à couvrir les pertes non assurables subies lors de l'inondation de la région du petit lac des Esclaves en Alberta. Étaient admissibles les producteurs dont le revenu principal provenait de l'agriculture. Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes

à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

«1997 Special Transitional Payment» (1997 et 1998)

Ce programme spécial temporaire a été établi en 1997 en Colombie-Britannique lorsque le Programme temporaire d'ajustement de la production (en 1996) a pris fin de manière prématurée en raison de compressions budgétaires. Il s'agissait d'assurer le versement d'une somme forfaitaire aux producteurs qui auraient été admissibles à recevoir une indemnité en vertu du Programme temporaire d'ajustement de la production (en 1996) pour les plantations de 1994, de 1995 et de 1996. Étaient admissibles les exploitants de vergers qui avaient terminé de façon satisfaisante un projet de replantation en 1994, en 1995 ou en 1996, en vertu du Okanagan Valley Tree Fruit Authority Replant Program (programme de replantation des arbres fruitiers de la vallée de l'Okanagan).

«1999 MFDAP Custom Seeding» (1999 à aujourd'hui)

Les paiements relatifs à l'ensemencement adapté font partie du «Manitoba Farm Disaster Assistance Program» (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les exploitants agricoles admissibles reçoivent, au plus, 10 \$ par acre ensemencée pour les frais relatifs à la préparation de la terre et à l'ensemencement adapté; les paiements sont rétroactifs au 1^{er} juin 1999.

«1999 MFDAP Forage Restoration» (1999 à aujourd'hui)

Les paiements relatifs à la remise en état des prairies font partie du Manitoba Farm Disaster Assistance Program (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les producteurs admissibles reçoivent 75 \$ d'aide financière par acre pour compenser la valeur du foin perdu et le coût de la remise en état des champs de foin cultivé endommagés par l'humidité excessive.

«1999 MFDAP- Hay Shortfall» (2000)

Le «1999 MFDAP – Hay Shortfall» est une composante du programme «Manitoba Farm Disaster Assistance Program» (MFDAP), qui vise à soulager les producteurs touchés par les conditions d'humidité excessives du

printemps 1999. Les producteurs admissibles reçoivent un paiement de 25 \$ l'acre pour les terres à foin rendues inaccessibles par les pluies abondantes, en compensation des pénuries d'approvisionnement d'aliments pour animaux au cours de l'hiver 1999-2000. Les superficies de foin cultivé et de foin naturel sont admissibles dans les deux cas, à concurrence du nombre d'acres normalement requises pour produire la quantité de foin dont les agriculteurs ont été en déficit au cours de l'hiver.

«1999 MFDAP Unseeded Acreage» (1999 à aujourd'hui)

Les paiements relatifs aux superficies qui n'ont pas étéensemencées font partie du «Manitoba Farm Disaster Assistance Program» (programme manitobain d'aide en cas de catastrophe agricole); ils servent à indemniser les producteurs touchés par les conditions climatiques excessivement humides du printemps de 1999. Les producteurs admissibles reçoivent 50 \$ par acre nonensemencée le 25 juin ou avant en raison de l'humidité excessive.

«2003 Transition Funding»

Les producteurs ont reçu des paiements directs correspondant à leur part d'un deuxième versement du fonds de transition fédéral (totalisant 1,2 milliard de dollars sur deux ans) qui les aideront à passer à de nouveaux programmes de gestion des risques d'entreprise.

Modifications temporaires de l'assurance-récolte

En vertu du *Crop Insurance Modifications to Retain Feed in Drought Areas Program* (programme de modification de l'assurance-récolte visant à transformer en aliments pour animaux les récoltes touchées par la sécheresse), les agriculteurs de l'Alberta ont reçu des paiements pour les cultures de 1985 touchées par la sécheresse en vue de leur transformation en aliments pour animaux. Le programme visait à encourager les agriculteurs à transformer le plus de récoltes possibles en aliments pour animaux.

«Nova Scotia Beef Producer Assistance»

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse donnera 100 \$ par femelle d'élevage pour prêter main-forte aux producteurs de bovins de boucherie qui ont été touchés par l'EBS.

«Nova Scotia Ruminant Income Support Program (RISP)»

Ce programme aide les producteurs de la Nouvelle-Écosse à faire face aux obstacles financiers à la suite des conséquences négatives de l'ESB sur le marché. Ce programme augmente le soutien à l'industrie des ruminants et améliore les mouvements de l'encaisse des

producteurs en les aidant à résister aux répercussions négatives de la fermeture de la frontière.

Paiements à l'acre

En vertu de la loi intitulée *Act to Authorize the Payment of Special Emergency Grants to Farmers* (loi autorisant le versement de subventions spéciales aux agriculteurs en cas d'urgence), les producteurs du Manitoba ont reçu une subvention pour chaque acre de terrain composant leur ferme en 1971.

Paiements aux éleveurs d'agneaux

Dans le cadre d'un programme d'aide financière d'urgence, les éleveurs d'agneaux de la Saskatchewan ont touché des paiements à cause des difficultés économiques qu'ils éprouvaient. Des paiements ont été versés pour chaque agneau commercialisé en 1983.

Paiements compensatoires pour le tabac (1990)

La perte qu'a enregistrée le *Tobacco Board* lors de l'achat d'un surplus de tabac a été couverte par l'Office de mise en marché des produits agricoles des coopératives.

Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux

Le Paiement dans le cadre du programme Canada-Ontario des céréales et des oléagineux fournit une aide financière pour compenser les pertes de revenus subies en 2000 en raison des intempéries et de l'effondrement du prix des produits de base.

Paiement dans le programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles

Le Paiement dans le programme Canada-Ontario des produits horticoles comestibles fournit une aide financière pour compenser les pertes de revenus subies en 2000 en raison des intempéries et de l'effondrement du prix des produits de base.

Paiements de transition pour le porc (1995 à 1996)

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont accepté de verser des paiements de transition pour combler l'écart entre la résiliation hâtive du Plan national tripartite de stabilisation et l'entrée de l'industrie porcine dans un programme de stabilisation du revenu pour l'ensemble des fermes (CSRN). Les prestations versées aux éleveurs admissibles prennent la forme d'un programme pour producteurs individuels ou d'un fonds de développement de l'industrie porcine.

Paiement ontarien des cultures horticoles comestibles

Ce programme ponctuel protège les producteurs de denrées horticoles comestibles de l'Ontario contre les pertes de production enregistrées en 2005.

Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario

Le Paiement relatif à la stabilisation du revenu des producteurs de céréales de l'Ontario est un paiement unique accordé aux producteurs de céréales et de graines oléagineuses de l'Ontario. L'objectif de cette initiative est d'assurer une certaine stabilité financière aux agriculteurs de l'Ontario pour les aider à soutenir la concurrence et à compenser la diminution du rendement, la baisse du prix des produits de base et la diminution de la qualité durant la campagne agricole 2000.

Paille-fourrage

À la suite de la sécheresse de 1985, des versements ont été faits aux termes du programme *Straw for Feed* aux producteurs de grains de la Colombie-Britannique qui avaient vendu de la paille aux éleveurs de bétail.

«PEI Cattle Marketing Initiative»

Le ministère de l'Agriculture et des Forêts, en consultation avec la PEI cattlemen's Association, a mis en place l'Initiative de commercialisation des bovins destinée à offrir aux éleveurs un moyen de stabiliser les prix des bovins d'abattage.

Pertes apicoles

Aux termes du *Beekeepers' Assistance Program* (programme d'aide aux apiculteurs), les apiculteurs autorisés de l'Alberta ont reçu des paiements par ruche pour les dédommager du manque à produire imputable à la sécheresse de 1985 et à d'autres conditions météorologiques.

Pertes causées par les inondations

Conformément aux dispositions relatives à l'aide financière accordée en cas de sinistres, les agriculteurs de l'Alberta ont reçu des paiements pour les dédommager des pertes de récoltes qu'ils ont subies dans les régions inondées pendant l'été de 1986.

Pertes de récoltes dues à la sécheresse

En vertu du *Crop Disaster Assistance Program* (programme d'aide pour les pertes de récoltes), les agriculteurs de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont reçu des paiements pour les aider à maintenir leur production dans le sud des Prairies et dans la région de Peace River où a sévi la sécheresse. Les agriculteurs dont les cultures ont subi des dégâts causés par la sécheresse de 1985 ont touché des paiements d'appoint.

Plan national de transition pour les pommes (1997)

Prolongement du programme d'aide aux pomiculteurs du Plan national de transition pour les pommes, cette

entente bilatérale conclue entre le Canada et les provinces de Québec et de Nouvelle-Écosse prévoit une aide supplémentaire aux pomiculteurs. Le programme est administré autant sous forme d'un programme national que d'un programme de paiement direct aux producteurs.

«Potato Disposal Adjustment Program»

L'objectif de ce programme est de verser un paiement unique découplé uniquement aux producteurs pour les aider à mettre au rebut leur excédent de pommes de terre frappées de tumeur verruqueuse ou en cas de fermeture ultérieure au marché américain.

«Potato Diversion Program»

Dans le cadre du programme de résorption des excédents de pommes de terre, les producteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont touché des paiements au quintal pour une partie de la récolte de pommes de terre en 2000-2001.

Programme Canada-Manitoba relatif à l'ajustement (2000)

Le Programme Canada-Manitoba relatif à l'ajustement verse aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales un paiement unique afin de les aider à s'adapter à l'élimination des subventions au transport en période de faibles prix.

Les paiements de programme sont fondés sur le plus élevé des montants suivants : les ventes admissibles des producteurs en 1998 ou leurs ventes moyennes admissibles de 1994 à 1998. Le paiement versé aux producteurs qui ont commencé leur exploitation agricole en 1999 est fondé sur leurs ventes admissibles de 1999. L'aide consentie dans le cadre du programme est partagée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba.

Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique (2001)

Le Programme d'aide Canada-Colombie-Britannique est un programme général de paiements qui vise à comprendre la perte causée par les dommages qu'ont subis 14 groupes de produits agricoles.

Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2

Le Programme d'ajustement Canada-Manitoba 2 a pour but d'aider les agriculteurs du Manitoba à soutenir la concurrence dans les secteurs des céréales, des huiles oléagineuses et des récoltes spécialisées. Dans ces secteurs, les producteurs doivent s'ajuster rivaliser sur le marché mondial avec leurs concurrents internationaux qui bénéficient d'un appui financier fort supérieur.

Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI)

Le Programme d'aide transitoire à l'industrie (PATI) a été conçu afin de soutenir le secteur canadien de l'agriculture. Ce programme comprend les paiements directs aux producteurs de bovins et d'autres ruminants ainsi que les paiements généraux, qui correspondent à une indemnité de raccordement permettant au secteur de s'orienter vers de nouveaux programmes de gestion des risques de l'entreprise.

Programme Canada-Nouvelle-Écosse concernant le programme de soutien des revenus agricoles

Le Programme Canada-Nouvelle-Écosse concernant le Programme de soutien des revenus agricoles a versé une contribution aux producteurs de la Nouvelle-Écosse pour les difficultés économiques éprouvées en 2000.

Programme de couvert végétal (2002 à aujourd'hui)

Le Programme du couvert végétal une initiative quadriennale du gouvernement de la Saskatchewan qui contribuera au coût de la transformation de la terre arable en couvert pluriannuel. L'offre est de 15 \$ par acre jusqu'à concurrence de 50 acres (minimum de cinq acres) par demandeur.

Programme de culture de couverture (PCC)

Le PCC est une initiative du gouvernement du Canada qui vise à aider financièrement les producteurs canadiens qui n'ont pas pu ensemer de cultures commerciales aux printemps 2005 et/ou 2006 en raison d'inondations.

Programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière

Le programme Canada-Saskatchewan concernant l'aide financière Il a pour but d'aider les producteurs de céréales, d'huiles oléagineuses et de récoltes spécialisées à régler leurs problèmes de revenus. Des paiements sont versés aux producteurs selon leurs ventes admissibles de céréales, d'huiles oléagineuses et de récoltes spécialisées.

Programme Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement (2000 à 2001)

Le Programme Canada-Saskatchewan relatif à l'ajustement offre aux producteurs de céréales, d'oléagineux et de cultures spéciales un paiement unique afin de les aider à s'adapter à l'élimination des subventions au transport en période de faibles prix.

Les paiements de programme sont fondés sur le plus élevé des montants suivants : les ventes admissibles des producteurs en 1998 ou leurs ventes moyennes admissibles de 1994 à 1998. Le paiement versé aux producteurs qui ont commencé leur exploitation agricole

en 1999 est fondé sur leurs ventes admissibles de 1999. L'aide consentie dans le cadre du programme est partagée entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Saskatchewan.

Programme d'aide à la mise en commun des frais de transport

Aux termes du Fonds d'adaptation pour le transport du grain de l'Ouest (FATGO), ce programme aidera les producteurs de Saskatchewan et du Manitoba à faire face aux coûts de transport plus élevés à la suite d'une modification du système de prix communs de la Commission canadienne du blé (CCB).

Programme d'aide aux dépôts du CSRN pour les éleveurs de bovins

Aide financière destinée à encourager les éleveurs de bovins de la Nouvelle-Écosse à stabiliser leur revenu agricole, grâce à une participation au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN). L'objectif était d'aider les éleveurs de bovins à déposer leur contribution de contrepartie aux fins du CSRN.

Les éleveurs participants ont touché un versement basé sur 2 % de leurs ventes nettes admissibles de bovins et de veaux, déclarées sur leur demande de 1995 et 1996 aux fins du CSRN.

Il s'agissait exclusivement d'une initiative provinciale.

Programme d'aide – grains de provende (1990-1993)

Ce programme aide les éleveurs de porcs, d'agneaux, de bétail et de gibier, à condition que ces animaux soient finis dans la province de Saskatchewan.

Programme d'aide pour la sécheresse – sud-est de l'Alberta

Ce programme a été lancé en 1991 en Alberta aux termes de la *Public Safety Services Act* en raison d'une sécheresse prolongée dans le sud de la province.

Programme d'ajustement du revenu suivant la replantation d'arbres de verger (1992-1993)

Ce programme garantit aux agriculteurs qui ont remplacé les arbres de leur verger par de nouvelles variétés, un certain revenu annuel par acre pendant les trois années suivant la replantation.

Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario)

Le Programme d'assurance du revenu de marché (Canada-Ontario) protège les agriculteurs contre la faiblesse des prix des produits en leur versant des indemnités lorsque le prix annuel moyen en Ontario de la culture en cours tombe en deçà du prix de soutien, calculé comme étant 85 % de la moyenne mobile sur

15 ans. Le programme est financé de concert par les gouvernements fédéral et provinciaux. Les déboursés aux producteurs sont diminués du tiers pour tenir compte d'une prime à la production.

Programme d'établissement du couvert végétal permanent (1991-1992)

Ce programme visait en premier lieu à diminuer la dégradation des sols sur les terres marginales qui couraient un risque élevé d'érosion à cause des cultures annuelles. Le programme a fourni une aide aux agriculteurs pour leur permettre de convertir leurs terres admissibles consacrées aux cultures annuelles en un fourrage permanent ou une couverture forestière.

Un premier versement pour l'ensemencement – aide à l'établissement d'un couvert permanent – était destiné à payer une partie des frais liés à la plantation de fourrages ou d'arbres.

Les agriculteurs qui avaient signé un contrat à long terme ont reçu par la suite un deuxième versement – aide contractuelle à l'exploitation des terres – destiné à payer une partie des frais liés au passage de cultures annuelles à un couvert végétal permanent. Le premier versement est le seul à être inclus dans la série des «Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes».

Le Programme d'établissement du couvert végétal permanent a été entièrement financé par le gouvernement du Canada et dispensé par l'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), dans quatre provinces, soit le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Programme de développement des productions animales (1990-1993)

En vertu du Programme de développement des productions animales, les éleveurs de bétail ont reçu des paiements destinés à les aider à conserver les bovins d'engraissement dans les provinces du Manitoba (seulement en 1992) et de la Colombie-Britannique.

Programme de paiement au rendement pour les céréales fourragères (1988-1989)

En vertu du Programme de développement des marchés des céréales fourragères de la Colombie-Britannique, les producteurs céréaliers de la province ont reçu une prime en argent pour chaque tonne de céréales admissible vendue sur le marché des fourrages de la Colombie-Britannique.

Programme de paiements relatifs au revenu agricole (PPRA)

Le Programme de paiements relatifs au revenu agricole a été mis en place alléger les pressions financières immédiates que subissent les agriculteurs et encourager

une transformation de l'industrie qui traitera les causes fondamentales de la baisse du revenu agricole.

Programme de rajustement de l'aide au transport des céréales fourragères (FRATCF) (1996-1999)

Établi comme aide temporaire afin de raffermir la capacité des exploitations d'élevage de bétail touchées et des industries de s'adapter au nouvel environnement économique après la fin du programme de subvention d'aide au transport des céréales fourragères.

Programme de reconstruction économique temporaire (Pluies 1996)

Ce programme avait pour but de rétablir l'activité économique dans les régions du Québec touchées par les fortes pluies qui sont survenues les 19 et 20 juillet 1996, principalement dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a fourni une aide financière aux agriculteurs à temps partiel. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées étaient admissibles à une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.

Programme de redémarrage de diversification de l'économie de l'Ouest

Ce programme fait partie de l'Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois. Il a pour but de mettre à la disposition des gens d'affaires et des exploitants agricoles qui ont été touchés par les inondations dans la vallée de la rivière Rouge en 1997 des avances en espèces pour lesquelles des comptes doivent être rendus. L'aide est disponible pour la réparation de bâtiments et le remplacement de bétail, par exemple.

Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB

En juin 2003, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont lancé le Programme de redressement de l'industrie dans le sillage de l'ESB. Il a contribué à maintenir l'activité du marché intérieur et à accroître le

rendement des parcs d'engraissement et des transformateurs à la suite de la baisse considérable des prix.

Programme de relance après la tempête de verglas

Le but de ce programme est de rétablir l'activité économique du secteur agricole au Québec touché par la tempête de verglas de janvier 1998. Il a pour but de fournir une aide financière aux agriculteurs à temps partiel. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paielements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Programme de rétablissement des cultures

Coordonné par le Programme de secours aux personnes sinistrées du Manitoba, ce programme est une composante de l'Initiative de rétablissement de l'économie et des emplois. Il a pour but de fournir une aide immédiate aux exploitants agricoles qui ont été touchés par des inondations dans la vallée de la rivière Rouge en 1997. Le programme permettra aux agriculteurs de reprendre leurs activités normales et d'assurer un ensemencement maximal de leurs cultures en 1997.

Programme de retrait des bovines gras

Ce programme s'inscrit dans une stratégie nationale pour aider le secteur de l'élevage bovin du Canada à se repositionner afin d'assurer sa viabilité à long terme.

Programme de retrait des veaux d'engraissement

Le Programme de retrait des veaux d'engraissement s'inscrit dans la stratégie nationale pour aider le secteur de l'élevage bovin du Canada à se repositionner afin d'assurer sa viabilité à long terme.

Programme de soutien de l'industrie bovine à la suite l'ESB

Ce programme s'inscrit dans le cadre des interventions financières du gouvernement du Québec visant à soutenir l'industrie bovine suite à la baisse de prix engendrée par la crise de la vache folle. Il permet de verser une aide financière aux entreprises agricoles pour des bovins de

semi-finition vendus entre le 20 mai et le 31 décembre 2003, et pour des bouvillons et bovins d'abattage vendus et abattus entre le 6 juillet et le 31 décembre 2003.

Programme ontarien de financement de transition (POFT)

Dans le cadre du Programme ontarien de financement de transition (POFT), l'Ontario verse sa part du financement prévu pour la première année du programme de transition fédéral-provincial d'une durée de deux ans annoncé par le gouvernement fédéral en juillet. Cette aide permet de faciliter la transition vers le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), une politique agricole globale qui améliorera la rentabilité du secteur agroalimentaire.

Programme provisoire de compensation de la production de viande rouge (1993-1995)

En vertu de ce programme, de l'aide financière a été fournie aux producteurs de bétail admissibles. Les paiements étaient basés sur l'augmentation du poids, en livres, des bovins de boucherie dans la province de Saskatchewan.

Programme spécial canadien pour les grains (1987-1990)

En vertu du Programme spécial canadien pour les grains, des paiements ont été versés aux producteurs afin d'aider à contrebalancer les prix peu élevés des céréales et des graines oléagineuses, attribuables à la faiblesse des marchés internationaux et à la guerre commerciale entre les États-Unis et la Communauté économique européenne.

Programme spécial relatif aux pluies de juillet 1996

Ce programme avait pour but de rétablir l'activité économique dans les régions du Québec touchées par les fortes pluies qui sont survenues les 19 et 20 juillet 1996, principalement dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il a fourni une aide financière aux agriculteurs à temps plein. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées étaient admissibles à une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paielements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.

«Programme relatif aux animaux de réforme»

Le but de ce programme est d'aider les fermiers à couvrir les coûts supplémentaires d'engraissement des bêtes excédentaires, prévenant ainsi l'abattage chez l'exploitant agricole et encourageant le mouvement des animaux adultes vers les marchés intérieurs d'une manière harmonieuse.

Programme spécial relatif au verglas de janvier 1998

Le but de ce programme est de rétablir l'activité économique du secteur agricole au Québec, touché par la tempête de verglas de janvier 1998. Il a pour but de fournir une aide financière aux agriculteurs à temps plein. Les frais extraordinaires non couverts par les sociétés d'assurance privées peuvent faire l'objet d'une indemnisation.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paiements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

Il s'agit d'un programme fédéral-provincial à coûts partagés.

Programme temporaire d'aide financière

En vertu du programme de revitalisation des fruits de verger, ce programme a fourni une aide supplémentaire aux producteurs de fruits de verger afin d'aider à contrebalancer les prix peu élevés reçus pour leurs récoltes en 1993 et 1994. Ce programme avait aussi pour but de procurer une aide temporaire pour permettre de faire la transition entre les programmes de soutien précédents et le Compte de stabilisation du revenu net (CSRN) actuel.

Réaffectation des excédents de pommes de terre

Dans le cadre du *Potato Diversion Program* (programme de réaffectation des excédents de pommes de terre), les agriculteurs de l'Île-du-Prince-Édouard ont reçu des paiements au quintal pour une partie de la récolte de pommes de terre de 1985-1986.

Réduction des stocks de blé

Dans le cadre du *Lower Inventory For Tomorrow (L.I.F.T.) Program* (programme de réduction des stocks de blé), des paiements ont été versés aux agriculteurs des quatre provinces de l'Ouest pour chaque acre de blé de 1969 retiré de la production en 1970.

Règlement aux fins du programme d'éradication du PVYn

Un règlement destiné aux producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont subi des pertes à la suite des erreurs effectuées dans les tests de dépistage du PVYn dans les cultures de pommes de terre en 1991.

Remplacement des génisses d'élevage laitier

En vertu de la politique de primes à l'élevage de génisses d'élevage laitier, les producteurs de Terre-Neuve ont reçu des paiements afin de compenser les coûts d'élevage et d'encourager la production locale et l'amélioration des génisses pour le remplacement des troupeaux laitiers.

Rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte

En vertu du *Crop Insurance Coverage Restoration Program* (programme de rétablissement de la couverture de l'assurance-récolte), les producteurs de l'Alberta ont reçu des paiements visant à leur permettre de rétablir la couverture de l'assurance-récolte aux niveaux qu'ils avaient souscrit avant la sécheresse de 1985.

«Saskatchewan Fed Livestock Competitive Market Adjustment Program»

Ce programme a été élaboré pour indemniser les producteurs qui vendent leur bétail admissible sur un marché compétitif. On leur a remboursé une partie des pertes imputables au marché.

«Saskatchewan Set-Aside Program»

Ce programme a été conçu afin de permettre aux producteurs de bénéficier du même niveau de compensation offert en vertu du volet relatif à l'abattage du bétail du Programme de redressement de l'EBS, et ce, sans avoir à mettre en marché leur bétail prêt pour l'abattage. Si l'on permet aux engraisseurs de bétail de mettre de côté 10 % (ou 45 têtes, selon la valeur la plus élevée) de leur bétail admissible, moins de bovins seront destinés à l'abattage, ce qui pourrait avoir un impact positif sur le prix des bovins gras.

« Secours aux sinistrés de l'Est de l'Ontario »

Le Comité de secours aux sinistrés de l'Est de l'Ontario a examiné les pertes et les dommages subis par le secteur agricole et les arbres lors de la tempête de verglas de 1998. Trois principaux programmes découlent des travaux du comité : l'« Ontario Disaster Relief Assistance Program », le « Disaster Financial Assistance Arrangements » et le « Canada-Ontario Agreement ». Le but de ces programmes était de rétablir l'activité économique du secteur agricole de l'Est de l'Ontario touché par la tempête de verglas de janvier 1998 en fournissant une aide financière aux agriculteurs travaillant

à temps plein ou à temps partiel.

Les indemnités versées aux agriculteurs à la suite des pertes à la production agricole courante (par exemple, les coûts de remplacement des produits ou des matières premières endommagés ou perdus) font partie des paiements compris dans la série «Paievements directs versés aux producteurs en vertu de programmes». Les montants versés pour le remplacement ou la reconstruction de biens en immobilisation, comme des bâtiments, des machines et de l'équipement, ont été exclus puisqu'ils ne touchent pas la production agricole courante.

«SIR Clean up and Compliance Grant» (2000)

La subvention pour le nettoyage et la conformité est un volet du Programme des lâchers d'insectes stériles de la Colombie-Britannique. Elle a pour objet de compenser en partie les coûts supplémentaires d'un programme de vaporisation intensive ou d'autres méthodes de lutte antiparasitaire destinés à réduire les populations de pyrales de la pomme à l'état sauvage.

«Southwestern Alberta Grass Fire Disaster Recovery Program»

Financé par le gouvernement de l'Alberta, ce programme a aidé les municipalités et les personnes touchées par les feux d'herbe qui ont dévasté diverses régions du sud-ouest de l'Alberta le 14 décembre 1997.

La série des paiements directs versés aux producteurs en vertu de programme comprend les paiements d'indemnisation uniques versés aux agriculteurs qui ont perdu un pâturage d'hiver non assurable.

Subvention à la betterave à sucre

Les producteurs de betteraves à sucre du Manitoba ont touché des paiements à la tonne en raison de la faiblesse des prix du sucre en 1985.

Subvention à la production porcine

Cette subvention à la production visait à compenser l'écart de prix que toucheraient les éleveurs de l'usine de transformation du Nouveau-Brunswick par rapport à celui qu'ils auraient eu de l'usine locale de Terre-Neuve qui venait de fermer ses portes.

Subvention au transport des porcs

Cette subvention couvre le transport des porcs aux boucheries du Nouveau-Brunswick à la suite de la fermeture de l'abattoir de Terre-Neuve qui était financé par le gouvernement.

Supplément au Programme de redressement dans le sillage de l'ESB du Nouveau-Brunswick

Le Supplément au Programme de redressement dans le sillage de l'ESB du Nouveau-Brunswick était un programme financé à l'échelle provinciale qui offrait des paiements compensatoires aux parcs d'engraissement du Nouveau-Brunswick pour les bovins de finition vendus et envoyés à l'abattage entre le 1^{er} septembre 2003 et le 17 octobre 2003. Ce programme a été conçu pour compenser les pertes accusées par les producteurs pendant les six semaines suivant l'échéance du Programme de redressement dans le sillage de l'ESB.

«Swine Processing Enhancing Program (Gov Pymnt)» (1999 à 2000)

Le programme «Swine Processing Enhancing Program» assure une aide financière aux producteurs du Nouveau-Brunswick pour les porcs abattus dans la province. Lorsque le prix du marché tombe sous le prix plancher établi, le gouvernement provincial et les transformateurs versent chacun la moitié de la différence aux producteurs de porcs (chacun verse une contribution maximale de 20 \$ par porc). Si les prix s'améliorent, les transformateurs conservent le droit de « récupérer » des producteurs tout excédent de leur contribution sur un montant de 10 \$ par porc.

La série des Paiements directs aux producteurs comprend la moitié des paiements versés aux producteurs de porcs dans le cadre de ce programme, c'est-à-dire la portion qui correspond à la contribution du gouvernement. La série des Recettes monétaires agricoles comprend les paiements globaux versés dans le cadre de ce programme.

«Transitional Production Adjustment Program» (TPAP) (1996)

En vertu du programme de revitalisation des fruits de verger, ce programme avait pour but de garantir aux exploitants de vergers de la Colombie-Britannique un revenu annuel spécifique à l'acre pendant les trois premières années à la suite de la replantation de nouvelles variétés de fruits à haute densité dans leur verger.

«Transportation Adjustment Fund »(TAF) (2000)

Le Fonds d'adaptation pour le transport (FAT) de la Colombie-Britannique accorde un paiement provincial unique dont l'objet est d'aider financièrement les producteurs de céréales et d'oléagineux à faire face à l'accroissement des coûts de transport.

Transport du bétail

Aux termes d'un programme établi en 1984, des paiements ont été versés aux éleveurs de bétail de la Saskatchewan touchés par la sécheresse pour leur permettre de transporter le bétail depuis les régions dévastées jusque dans les pacages d'urgence.